

*Informons-nous*

**SUR**

**REILHAC**

*2017*







# NOUVELLE ADRESSE

◆ ZA DES 4 CHEMINS - 15250 NAUCELLES ◆

**CANTAL  
LOISIRS**  
L'Expertise  
de vos  
Parcs et Jardins

Nouvelle adresse

Z A des 4 chemins  
15250 Naucelles

[www.cantal-loisirs.fr](http://www.cantal-loisirs.fr)  
tél: 04 71 64 99 00





# Le mot du Maire

Chers concitoyens(nes),

Nous sortons d'une année particulièrement riche en événement avec un renouvellement politique d'importance. Tout d'abord, l'élection du Président de la République, Emmanuel MACRON puis l'élection des députés, Vincent DESCOEUR et Jean-Yves BONY.

Nous avons eu le plaisir et l'honneur d'apprendre la nomination de Jacques MEZARD au gouvernement, d'abord en qualité de Ministre de l'Agriculture puis de la Cohésion des territoires. Le cumul des mandats s'imposant de fait, Michel ROUSSY, Maire d'Arpajon sur Cère a été élu, à l'unanimité, Président de la CABA et Josiane COSTES, suppléante de Jacques MEZARD au Sénat, occupe les fonctions de sénatrice.

Dans la continuité, Bruno FAURE a été élu Président du Conseil Départemental du Cantal en remplacement de Vincent DESCOEUR, élu député. Je note avec plaisir que Bruno FAURE est le Conseiller Départemental de notre canton.

J'adresse mes félicitations sincères à chacun d'eux. Je pense personnellement que c'est un atout pour le Cantal, d'avoir un ministre de la qualité de Jacques MEZARD chargé de la Cohésion des territoires, ce qui va lui permettre d'avoir un œil particulièrement attentif sur notre département.

Si l'on ajoute que le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Laurent WAUQUIEZ est auvergnat et travaille en bonne intelligence, avec le Ministre, Jacques MEZARD, les parlementaires et le Président du Conseil Départemental, j'espère que le Cantal pourra en tirer certains bénéfices.

Je remercie mes collègues du Conseil Municipal, les membres du CCAS et le personnel communal pour l'intérêt qu'ils portent à notre commune pour la rendre vivante et accueillante.

2017 a été marquée par la disparition brutale de Bernard LAVEISSIERE, le 4 Juillet. Bernard était un serviteur infatigable, fidèle et dévoué pour Reilhac, que nous n'oublierons jamais. Un hommage lui est rendu dans ce bulletin.

Ces quatre dernières années, avec des dotations de l'Etat en diminution, nous avons dû rester modeste pour nos investissements et avoir une gestion financière prudente.

Malgré cela, nous avons renouvelé notre parc technique avec l'acquisition d'un nouveau véhicule répondant aux nombreuses activités effectuées par le personnel technique notamment pour le déneigement.

L'Équipement informatique du groupe scolaire a été modernisé dans le cadre de l'Ecole Numérique Rurale. Toutes les classes sont maintenant équipées de tableaux blancs interactifs, vidéoprojecteurs et classe mobile afin de favoriser la réussite scolaire des élèves.



Le programme d'accessibilité a débuté par la construction de toilettes publiques, place de la mairie.

Un chantier important qui va nous occuper cette année : Les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique du groupe scolaire. Un investissement de près de 300 000 € qui a pu aboutir grâce au co-financement de l'Etat, de la Région, du Département et de la Commune.

Pour compléter l'équipement, une structure multisports sera implantée aux abords du terrain de foot qui, compte tenu de la proximité de l'école, pourra être utilisée par le groupe scolaire.

Les travaux du Centre Social Intercommunal ont débuté comme prévu sur la commune de Naucelles et devrait être opérationnel fin 2018.

Le passage de témoin à la présidence de la CABA entre Jacques MEZARD et Michel ROUSSY se déroule dans un esprit constructif et de continuité.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en phase d'élaboration, instruit par les bureaux d'études, les services de la CABA et les représentants des communes sera applicable en 2020 et se substituera au PLU actuel de la commune.

Je souhaite que la lecture de ce bulletin municipal vous informe utilement sur la vitalité de notre commune confortée grâce aux activités de nos associations essentielles et indispensables dans l'animation et le lien social qu'elles génèrent. Merci à tous ces bénévoles pour leur participation.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercie d'avoir choisi REILHAC pour s'y installer.

Une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2017, pour ceux qui souffrent et ceux qui sont dans la peine.

Je terminerai en saluant le travail réalisé par Simon BOULDOYRE pour la confection de ce bulletin.

Avec mes sentiments fidèles et dévoués.

Le Maire,  
Jean-Pierre PICARD



# Vœux de la municipalité



Après avoir présenté ses vœux, samedi 7 janvier après-midi, à l'EHPAD des Prés Verts accompagné des membres du CCAS, Jean Pierre PICARD et son conseil municipal ont retrouvé les Reilhacoises et Reilhacois pour leurs souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans leur vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle et sportive.

Monsieur le Maire a tenu à remercier le milieu associatif, ses bénévoles, ses présidents et membres des bureaux qui, par la diversité des activités proposées, contribuent au dynamisme de notre village. Il les a assurés du soutien de la municipalité par le biais de subventions, de mise à disposition gratuite des salles d'activités ou encore par la mise à disposition du personnel technique.

Il a ensuite rappelé que 2017 avait été une année riche avec un renouvellement politique important.

Jean Pierre PICARD a ensuite dressé le bilan des réalisations et actions menées durant l'année écoulée et a rappelé que, dans un contexte budgétaire contraint et des dotations de l'Etat en diminution, l'équipe municipale a dû rester modeste dans ses investissements et avoir une gestion financière exemplaire.

Puis, s'adressant aux enseignants et au personnel communal de l'école, il a dit toute sa reconnaissance pour leur rôle essentiel dans l'apprentissage des fondamentaux qui conditionne la réussite des études, le civisme, la vie en société, tout ce qui fera de futurs citoyens.

Toujours au niveau du groupe scolaire, après le renouvellement de tout l'équipement informatique, un programme pluriannuel d'investissement de 270 000 € sera lancé dès le prochain budget en vue de réaliser des économies d'énergie, de moderniser nos équipements et de rendre nos infrastructures accessibles à tous. Ces travaux seront financés par l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Après avoir remercié ses collègues municipaux pour leur collaboration et leur dévouement pour la commune, Monsieur le Maire a rappelé que notre équipe a été frappée par le décès de

Bernard LAVEISSIERE, élu depuis 1989, adjoint chargé des affaires scolaires. Sa disponibilité pour l'école et le milieu associatif, sa fidélité au service de la commune resteront un exemple pour tous.

S'adressant au personnel, il a tenu à le remercier pour la qualité de son travail et l'attention qu'il porte aux habitants de notre commune.

Jean-Pierre PICARD a ensuite remercié les services de l'Etat : Préfecture, Perception, Gendarmerie, DDT, services fiscaux, cadastre, service des domaines, Conseil Départemental pour leurs conseils et leurs aides, adressé sa considération et son plus grand respect à l'abbé SOURNAC et remercié Michèle CANCHES pour l'entretien et le fleurissement de l'église.

Après avoir renouvelé ses vœux de santé et de bonheur aux familles avec une pensée particulière à ceux qui souffrent et à ceux qui nous ont quittés, souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi notre commune pour y vivre, il a invité l'assistance à lever le verre de l'amitié autour d'un buffet préparé par les conseillères municipales et le personnel communal.





# Le conseil municipal

## Les Commissions municipales :

### **Travaux bâtiments - Voirie - Espaces verts - Equipement**

**Responsables :** Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

### **Animation - Sport - Relations avec les Associations**

**Maurice LABERTRANDIE**, Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

### **Finances – Développement économique**

**Ginette APCHIN**, Nathalie BROUSSE

### **Urbanisme - Environnement - Grands équipements - Cadre de vie**

**Christian VIDAL**, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

### **Affaires sociales - Centre Social - Culture**

**Ginette APCHIN**, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

### **Affaires scolaires - Activités périscolaires (dont TAP)**

**Christiane SOUBRIER**, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

### **Communication - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique - Réseaux**

**Simon BOULDOYRÉ**, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

### **Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale**

*Président :* Jean-Pierre PICARD

*Membres élus :* Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

*Membres nommés :* Marie-Jo LABERTRANDIE, Sylvie VERNET, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

### **Commission d'appel d'offres :**

*Titulaires :* Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

*Suppléants :* Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

*Délégué à la défense :* Francis VERNET

*Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :* Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

*Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre :* Ginette APCHIN

*Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac :* Ginette APCHIN et Jean-Pierre PICARD

## Conseil municipal

*(modifications suite au décès de Bernard LAVEISSIERE survenu le 4 juillet 2017)*

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 <sup>er</sup> Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 <sup>ème</sup> Adjointe	Ginette APCHIN
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Christian VIDAL
4 <sup>ème</sup> Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ
Conseiller municipal	Jean-Claude LACOSTE
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
Conseillère municipale	Nathalie BROUSSE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
Conseillère municipale	Marie-Hélène SÉRONIE
Conseillère municipale	Aurélie DABERTRAND

**Assis, de gauche à droite :**  
Christiane SOUBRIER,  
Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD,  
Ginette APCHIN, Christian VIDAL.

**Debout, de gauche à droite :**  
Bernard LAVEISSIERE (décédé),  
Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE,  
Marie-Hélène SÉRONIE, Francis VERNET,  
Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRE,  
Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL,  
Jean-Claude LACOSTE





# Administration de la commune

## Un élu nous a quittés

Bernard LAVEISSIERE nous a quittés le 4 Juillet 2017 à seulement 68 ans laissant un grand vide au sein du conseil municipal.

Bernard était un élu de longue date sur notre commune au coté de Jean Pierre PICARD qu'il avait rejoint le 12 mars 1989.



A ce titre, Bernard avait reçu de Monsieur le Préfet du Cantal, le 15 novembre 2013 dans la salle de la mairie, la médaille d'argent régionale, départementale et communale pour avoir, pendant 24 ans, fait preuve de dévouement pour la gestion de la commune; pour son développement et cela toujours dans l'intérêt de tous les habitants.

Comme le précisait Monsieur le Maire : « Bernard a été un collaborateur dévoué, précieux, efficace et je savais pouvoir compter sur lui. Il avait toute ma confiance et toute mon amitié mais aussi celle de tout le conseil municipal. » Bernard occupait les fonctions de Maire - Adjoint chargé des affaires scolaires, suite logique à son métier d'enseignant puis Directeur d'école.

L'école était sa passion. Il a dépensé sans compter son temps et son énergie ; toujours présent et prêt à rendre service. Jean-Pierre Picard soulignait qu'en 28 ans, il n'avait jamais manqué un conseil d'école ; preuve que sa disponibilité était exemplaire.

Impliqué depuis de nombreuses années au sein de l'Association de Parents d'Elèves, Bernard en était le Président d'Honneur.

En plus de ses activités au niveau du groupe scolaire, Bernard était élu communautaire :

- Délégué spécial à la défense, représentant de la commune pour le délégué des jurés d'assises.
- Délégué suppléant à la CABA.
- Titulaire représentant la commune au sein du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).
- Délégué à l'élection des deux Sénateurs du Cantal (Bernard a toujours eu la confiance du conseil municipal pour le vote des grands électeurs).
- Délégué à la commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville.
- Délégué suppléant à la Commission Communale des Impôts Directs.

Secrétaire du bureau du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE, Bernard était apprécié de toutes



les associations de la commune, symbolisant parfaitement les bienfaits de la vie associative.

Mais là ne s'arrêtaient pas l'engagement de Bernard au service des enfants et de la jeunesse.

Militant infatigable de l'éducation populaire, Bernard était le Président de la Fédération des Associations Laiques au sein de laquelle il œuvra quarante ans de sa vie.

A ce titre, dans le cadre des promotions Jeunesse, Sports et Engagement Associatif, la médaille d'or (Ligue de l'enseignement) a été épinglée, à titre posthume, à Michèle, son épouse, par Isabelle SIMA Préfet du Cantal.

Bernard était une personne loyale, fidèle en amitié, totalement désintéressée et qui ne cherchait pas la notoriété. Il avait le sens du devoir, et il respectait les autres. Ce qui ne l'empêchait pas de plaisanter et de pratiquer l'humour avec facilité pour détendre l'atmosphère durant les réunions de travail.

Bernard a mené sa vie simplement ; une vie riche, active, pleine et équilibrée au service de la collectivité et des autres avec la complicité de son épouse Michèle.

« Comprendre et agir sans juger » aurait pu être sa devise.

Bernard, aujourd'hui, laisse un grand vide parmi tous les élus de REILHAC, le personnel communal, les responsables associatifs, mais sa mémoire continuera à vivre en nous.

A ce titre, son épouse Michèle a souhaité que l'argent de la boîte à dons mise à disposition le jour de la cérémonie d'adieu revienne à l'école publique de REILHAC pour laquelle il s'est tant investi.

Nous avons réfléchi, tous ensemble, comment bien utiliser ces 1073 € et une idée s'est détachée qui semble faire l'unanimité :

- La réalisation d'une fresque, sur un mur de l'école, avec la participation des enfants pour la conception et le dessin de la maquette.

Nous n'en sommes qu'au stade de projet. Nous avons rencontré un représentant de l'association « 10<sup>ème</sup> Art », début janvier, pour lui exprimer nos souhaits, choisir l'endroit approprié, écouter sa méthode de travail en impliquant les enfants...

Une nouvelle rencontre sera programmée après consultation et avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour voir se concrétiser ce projet au cours de l'année 2018.

Ainsi, la mémoire de Bernard resterait gravée sur les murs de notre école publique Auguste BANCHARREL pour laquelle il s'est tant impliqué.

Tu nous manques Bernard, mais tu resteras dans nos cœurs avec notre amitié indéfectible.

Pour le conseil municipal  
Simon BOULDOYRE





# Administration de la commune

## Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : [www.reilhac.fr](http://www.reilhac.fr)

Adresse mail : [mairie.reilhac@wanadoo.fr](mailto:mairie.reilhac@wanadoo.fr)

Page facebook : [mairie reilhac](#)

## Accueil du public :

du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le mercredi et jeudi après-midi : uniquement sur rendez-vous. Fermé le samedi après-midi.

Permanence des élus (urbanisme, travaux...) le mardi de 14 h à 16 h.



Personnel secrétariat de mairie

## Personnel Communal titulaire :

Mairie : Chantal JUILLARD

Centre Technique Municipal : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES

Cantine : Cathy SERIEYS

Garderie et TAP : Cathy SERIEYS (le matin) et Claudine LAJARRIGE (le soir).

## Personnel contractuel :

Voirie : Gérard CHANUT

Ecole - TAP – Entretien des bâtiments :  
Nina BARRES – Marie ROQUIER – Virginie CAPEL  
(depuis le 13 décembre)

Cantine : Héléna LAJARRIGE

Mairie : Yvette BERGERON

## Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 - 15 h 30  
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

## Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 (17 h les lundis et mardis) jusqu'à 18 h 30.

Le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45.

1.50 € de l'heure (facturée à la demi-heure).

Facturation au mois.

## Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 € le repas, adultes : 7,00 €

Facturation au mois.



Personnel voirie - espaces verts



Personnel communal école - cantine - TAP



# Administration de la commune

## MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES



L'enregistrement des **pactes civils de solidarité (Pacs)** est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du Pacs en

mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

*Les documents à fournir sont :*

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- Déclaration de PACS\*
- Convention de PACS\*
- Attestation de non lien de parenté\*
- Attestation de résidence principale commune\* (si hébergement déclaration de l'hébergement).

\* Ces documents peuvent être téléchargés sur internet ou fournis par la mairie.

Pour tout renseignement et enregistrement, merci de contacter la mairie au 04 71 63 00 63 pour fixer un rendez-vous.

**CARTES D'IDENTITE :** Celles délivrées après le

2 janvier 2004 sont prorogées de 5 ans automatiquement sur le territoire français. Elles sont refaites uniquement en cas de changement d'état civil, changement d'adresse, réservation de voyage ou de séjour à l'étranger, personne mineure au moment de la première demande.

**DEPUIS LE 21 MARS 2017**, les demandes de cartes d'identité et de passeports se font dans les 9 communes habilitées. Celles au plus près sont :

- mairie d'AURILLAC : sans rendez-vous. – horaires d'ouverture : lundi 9 h – 17 h – du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h uniquement pour les remises de CNI. Renseignements au 04.71.45.46.31

- mairie d'ARPAJON SUR CERE : Sur rendez-vous au 04.71.63.67.83

## SORTIES DE TERRITOIRE

**Depuis le 15 janvier 2017 :**

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de l'**imprimé CERFA n° 15646\*01**.

**Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire** ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

## RECENSEMENT MILITAIRE :

BIENTÔT  
**16 ANS !**  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !

JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

JDC

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL PUBLIC - ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR



# Administration de la commune

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

Nino TOULZE	1 février	de Vincent TOULZE et de Marion MISSAOUI - 4 Rue Saint Laurent
Marceau MORTESSAGNE	22-févr.	de Charles MORTESSAGNE et de Erwan COURTIGEOL - 18 Rue de Recoulet
Nahel FAURE	8-mai	de Carine FAURE - 1 chemin des Eglantines
Liya TEIXEIRA	22-juin	de Maxence TEIXEIRA et Justine DEVEZE - 4 Rue des Sources
Mathilde CASSAN	20-juil.	de Olivier CASSAN et de Stéphanie BARBEAU - 6 route de la Baysse
Charlotte GANDILHON ACOSTA	2-août	de Nicolas GANDILHON et de Marie ACOSTA - 26 Avenue de la Liberté
Gabriel MÉALLET	9-sept.	de Vincent MÉALLET et de Virginie LABERTRANDIE - 4 Allée des Colibris
Jules GIBERT	5-nov.	de Benoît GIBERT et de Nadège LAMOURE - 6 Route de Capelle

### MARIAGE

Bruno THOUËNON et Marie MARONNE

12-août



### DÉCÈS

Bernard LAVEISSIÈRE	68 ans	04 juil. - 10 rue des Aubépines
Paul LIGONIE	78 ans	03 août - 13 Avenue de la Liberté
Jean Marie GLADINES	88 ans	29 sept - 17 Rue des Orchidées
Francis BRUEL	55 ans	11 oct. - 2 Rue de la Reyne
Jean Claude SIGWALT	86 ans	10 déc. - 3, Rue de Lalande

### DECES A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

Pierre POUX	88 ans	27 févr.
Maria CANCHES née MAZET	99 ans	24 mars
Jeanine DEDENIS née BROUSSE	76 ans	24 mai
Maria CIPÏÈRE née DELOM	89 ans	26 mai
Louise BADUEL née LOURS	93 ans	12 juin
Henri ARGUEYROLLES	82 ans	20 août
Marie-Antoinette DEGOUL née CASTANIER	92 ans	15 sept.
Anna ROBERT	90 ans	18 oct.
Jean-Pierre BACQUIER	97 ans	03 déc.
Marinette DELON née CARRIER	83 ans	21 déc.





# Administration de la commune

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018



Le vendredi 5 janvier	Galette	Le Tilleul Reilhacois
Le samedi 6 janvier	Cérémonie des Vœux	Commune
Le dimanche 14 janvier	Galette	Le Tilleul Reilhacois
Le dimanche 21 janvier	Thé dansant	GYM
Le vendredi 16 février	Concours de belote	Comité des Fêtes
Le dimanche 5 mars	Repas des Aînés	CCAS
Le samedi 10 mars	Carnaval	Amicale des Parents d'élèves
Le dimanche 8 avril	Rando	Amicale des Prés verts
Le dimanche 6 mai	Marché de printemps	Comité des Fêtes
Le mardi 8 mai	Expo Moto	AMIGAU
Le dimanche 3 juin	Sortie Moto	AMIGAU
Le samedi 23 juin	Fête de l'école	Amicale des Parents d'élèves
Le samedi 30 juin	Fête du pain	ACCA
Le 1 <sup>er</sup> juillet	Fête du pain	ACCA
Le samedi 7 juillet	Concours pétanque ADAPEI	Le Tilleul Reilhacois
Les 3, 4 et 5 août	FETE PATRONALE	Comité des Fêtes
Les 25 et 26 août	Concours de ring	Club Canin Cantalien
Le dimanche 26 août	Repas champêtre	Amis de Broussette

## RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Maire.

Une caution de 200.00 €uros est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

### ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €





# Administration de la commune

## CITOYENNETÉ - CIVISME - CIVILITÉ

La citoyenneté désigne avant tout un état ou un statut, celui d'être reconnu ou de se reconnaître citoyen, c'est-à-dire membre d'une collectivité  
Le civisme désigne non plus un état, mais une « vertu », une attitude de respect pour la collectivité dont on est membre et en particulier de respect des devoirs qui en découlent, voire une disposition plus active à différentes formes de solidarité sociale.

La civilité désigne également une attitude de respect, celui des convenances en vigueur dans un milieu social donné. Elle se rapproche du « savoir-vivre », en se confondant parfois avec lui...

*Le bien vivre ensemble,  
c'est tout le temps !*

50

*Pour ma sécurité et celle des autres riverains,  
je conduis moins vite ...*

30



*Vous constatez une lampe  
d'éclairage public qui ne  
fonctionne plus, merci de la  
signaler à la mairie ...*



## Incivilité

### Propreté et Civisme

Il est à rappeler que cartons et gros emballages doivent être apportés, par chacun, dans les déchetteries et en aucun cas déposés près des points verts ou sur les trottoirs.

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils bruyants tels que tronçonneuses, tondeuses à gazon, taille haies... doivent être réalisés à des horaires respectables pour tous et dans le respect de chacun.





# Administration de la commune

Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) « ... le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».



## Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit

La Préfecture du Cantal rappelle à toutes communes du département la circulaire ministérielle du 11 février 2014 relative à la mise en œuvre de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts en vue de son application sur le territoire des communes.

Selon les dispositions en vigueur se dégagent les principes suivants :

1 – Le brûlage des déchets verts, assimilé à des déchets ménagers, est donc interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental –RSD – élaboré par le Préfet). Ils doivent être éliminés par les filières autorisées par le code de l'environnement. Le Maire, quant à lui, est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du RSD.

**SOLUTIONS PROPOSÉES :** les déchetteries de la CABA sont à votre disposition :

- DECHETTERIE DE L'YSER - rue de l'Yser - 15000 AURILLAC - Tél : 04 71 64 51 08
- DECHETTERIE DES QUATRE CHEMINS - Z.A des Quatre Chemins - 15250 NAUCELLES - Tél : 04 71 43 05 76

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sans interruption de 8 h 30 à 18 h 30.

Ce dépôt est gratuit pour les particuliers (facturé pour les professionnels).

**LE SMOCE :** Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement : service broyage de végétaux, conseils sur le recyclage, compostage... Pour bénéficier des conseils et services gratuits : 04.71.63.87.64 (voir information page

13 et 14).

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Les déchets verts (tonte, branches, feuilles ...) sont assimilés à des déchets ménagers !

## Propreté des espaces publics Divagation et promenade des chiens



Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques qui sont soumis aux dispositions du Code de la Santé Publique

*Nous aussi, on reste chez nous... on ne va pas embêter les voisins...*



article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité...

Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.



Essayons donc de trouver des solutions pour BIEN VIVRE ENSEMBLE



## Déchets végétaux, changeons nos pratiques !



**En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur la gestion de nos déchets végétaux et d'envisager de nouvelles habitudes car des changements vont intervenir.**

Sur notre territoire bien vert, les déchets végétaux déposés par les habitants dans les déchèteries ne cessent de croître. Ce sont ainsi de nombreux transports qui ont lieu chaque année à la fois pour venir déposer les végétaux en déchèteries et à la fois pour les évacuer vers des sites de traitement quand les bennes sont pleines. Pourtant d'autres solutions existent !

Pour éviter d'avoir trop de déchets végétaux à gérer, il est possible de tondre en pratiquant le mulching, cela fait bien moins de tontes à ramasser et à évacuer dans un délai très court. Pour les branches et branchages, on peut aussi penser à des essences locales à croissance lente, les tailles sont ainsi moins fréquentes et moins pénibles.

Pour gérer au mieux ses végétaux, on le fait directement dans son jardin. Grâce au service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SMOCE\*, les branches se transforment en un broyat particulièrement intéressant pour le paillage au jardin. La repousse des plantes indésirables est ralentie et l'humidité du sol est maintenue, ce qui évite de nombreux arrosages. Le broyat qui reste constituera de plus un apport complémentaire particulièrement utile dans le composteur en mélange avec les biodéchets alimentaires !



Si les quantités ne le permettent vraiment pas, les végétaux peuvent ensuite être déposés dans les déchèteries ou les sites de dépôts autorisés par les collectivités mais attention, le brûlage de déchets végétaux à l'aire libre est interdit\*\*. Contrairement aux idées reçues c'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. Toute personne qui déciderait de procéder au brûlage de ses déchets végétaux s'expose à une amende.

Particuliers ou collectivités, il est temps de s'y mettre. Ces bonnes pratiques vont ainsi permettre d'envisager avec plus de sérénité la fin prochaine des produits phytosanitaires mis à disposition des collectivités [au 1er janvier 2017]\*\*\* puis des particuliers [au 1er janvier 2019]\*\*\*. Pour accompagner ces changements de pratiques, le SMOCE continuera à s'appuyer sur son réseau de guides composteurs en proposant au cours de l'année quelques rencontres thématiques et pourra également venir en appui aux services « espaces verts » des communes qui le souhaiteraient.

### Résumé des bonnes pratiques :

- 1/ Je limite ma production de déchets végétaux
- 2/ Je composte tous mes biodéchets en mélange avec du broyat issu de mes branchages
- 3/ Je valorise mes végétaux directement dans mon jardin ou en m'organisant avec des voisins
- 4/ Si je ne le peux pas, je dépose mes végétaux sur un site autorisé (déchèterie, plate-forme, ... )
- 5/ Je ne brûle jamais mes déchets végétaux à l'air libre

\*Service gratuit proposé en appelant au SMOCE au 04-71-63-87-64 (délai d'attente d'environ 2 mois à prendre en compte)

\*\*Cf. article 84 du règlement sanitaire départemental, circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18/11/2011, circulaire du 13-0103 du 11/02/2014

\*\*\*Loi n°2014-110 du 06/02/2014, Loi n°2016-1087 du 08/08/2016



# Administration de la commune



## Le tri est gagnant en se regroupant !

En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur le tri des déchets recyclables sur le territoire du SMOCE.

Le tri des emballages recyclables s'est progressivement déployé sur notre territoire depuis une vingtaine d'années. Dès lors, les choses ne sont pas restées figées.

Les **consignes de tri ont évolué** (et devraient évoluer dans les années à venir) pour une plus grande facilité pour l'habitant. En cas de doute sur les consignes de tri, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- consulter le guide de tri remis par votre intercommunalité\* (disponible aussi sur internet);
- utiliser l'outil développé par le SMOCE : [www.recyclercestliker.com](http://www.recyclercestliker.com)



Les **quantités collectées** sélectivement **progressent** régulièrement même si d'importantes marges de progression existent encore. Pour continuer à progresser, n'hésitez pas à inciter vos proches à faire le geste de tri et lors de vos achats, vous pouvez aussi choisir des produits dont l'emballage est recyclable, en repérant les visuels suivants :



Si vous le pouvez, pensez-même à l'**achat en vrac** qui évite la production de déchets d'emballages !



\* [www.caba.fr](http://www.caba.fr) - [www.carlades.com](http://www.carlades.com) - [www.chataigneraie15.fr](http://www.chataigneraie15.fr)

\*\*Article 70 (III – 5°) de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte

Les **équipements de tri évoluent aussi**. Face à l'augmentation des quantités collectées et pour permettre de valoriser de plus en plus d'emballages, les centres de tri se sont modernisés.

Depuis près de 18 mois, les emballages recyclables de notre territoire sont dorénavant triés sur le centre de tri du SYDED du Lot à **Saint Jean Lagineste**, près de Saint Céré. Cette installation moderne permet de trier les emballages recyclables **du Lot** mais aussi de **la Corrèze**.



L'**utilisation mutualisée** d'un tel équipement est le fruit de réflexions engagées depuis quelques années par le SMOCE, avec le SYDED du Lot et le SYTTOM 19, qui ne pouvaient envisager seuls de mettre en place un équipement de tri évolutif d'une part pour accueillir des tonnages en augmentation et d'autre part pour assurer la séparation de nouveaux emballages plastiques. Grâce à la massification des tonnages, la modernisation du centre de tri a pu être envisagée tout en assurant un coût maîtrisé du service.

Le centre de tri de Saint Jean Lagineste peut donc accueillir sans difficulté l'augmentation attendue des tonnages collectés sélectivement par les habitants du territoire du SMOCE et permettre de trier au cours des prochaines années des nouvelles matières, pour s'adapter à l'évolution des consignes de tri qui est prévue par la réglementation\*\*.

Pour réduire le poids de nos ordures ménagères et pour préserver les ressources naturelles, **j'ai choisi, je trie !**



# Carrefour *contact*



**17 Av. de la Plaine - 15250 JUSSAC**

**Tél : 04 71 63 79 87**

**Magasin ouvert de 8 h à 20 h**

**Du lundi au samedi**

**Le dimanche de 8 h à 13 h**



**EUROVIA**  
VINCI

**EUROVIA DALA  
AGENCE D'AURILLAC  
4, Rue de Boudieu  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04.71.64.58.56  
Fax : 04.71.64.24.73**



**Travaux Publics - Enrobés  
Aménagement de cours  
Travaux Particuliers  
Devis gratuit**



# Budget

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2016 et le vote des budgets primitifs 2017 en présence de Monsieur Yves GUILLAUME, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2016 s'élevait à 794 122.46 € contre un montant de dépenses de 597 761.51 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 196 360.95 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2016 (fin de travaux à la cantine), le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 182 964.45 €

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2017 s'élève donc à 13 396.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur GUILLAUME.

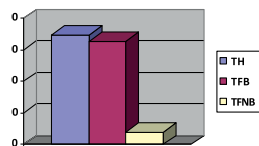
Le montant du budget primitif 2017 s'établit ainsi à 1 547 254.95 € et se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement :	786 183.50 €
Section Investissement :	761 071.45 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat de 1 % et une augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 368 178 € en tenant compte du taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

### Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2017 :

Taxe d'HABITATION	173 759 €	47 %
Taxe FONCIER BÂTI	166 926 €	45 %
Taxe FONCIER NON BÂTI	27 494 €	8 %
TOTAL DES 3 TAXES	368 179 €	100 %



### Évolution des taux des trois taxes communales :

	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
<b>Taxe Habitation</b>	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94	18,12	18,30
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29	25,54	25,80
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56	95,51	96,47

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses se décomposent comme suit :

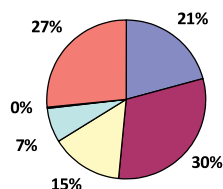
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie).	164 448.25 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	241 660.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	114 563.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	52 834.00 €
5 - Dépenses imprévues	3 000.00 €
6 - Prélèvement et virement pour dépenses d'investissement	209 678.25 €

### Les recettes :

1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	34 400.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	408 537.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	304 050.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du ASP pour CAE CUI, les travaux en régie et régularisation sur exercice antérieur	25 800.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2016)	13 396.50 €

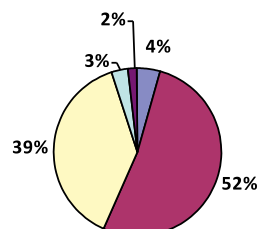
### Répartition en pourcentage :

#### DÉPENSES :



■ 1 - Charges à caractère général
■ 2 - Charges de personnel
■ 3 - Autres charges
■ 4 - Charges financières
■ 5 - Dépenses imprévues
■ 6 - Prél. Et virement à l'investissement

#### RECETTES :



■ 1 vente de produits
■ 2 - Impôts et taxes
■ 3 - Dotations
■ 4 - Autres produits
■ 5 - Excédent



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 761 071.45 €

<b>* Opérations financières comprenant</b>	<b>357 372.45 €</b>
- les remboursements du capital d'emprunt	147 400.00 €
- Travaux en régie	13 000.00 €
- Résultat reporté	195 972.45 €
- Remboursement de caution	1 000.00 €
<b>* Travaux de bâtiments</b>	
<b>GROUPE SCOLAIRE :</b>	
- Travaux d'isolation et de mise en conformité (accessibilité, sécurité...)	<b>210 000.00 €</b>
- Développement numérique (Tableau Blanc Interactif, classe mobile, remplacement des portables des enseignants) - et mise au norme du câblage	<b>25 000.00 €</b>
- Provision pour remplacement de la chaudière fioul au gaz	<b>20 000.00 €</b>
- Construction d'un WC public accessibilité PMR*	<b>57 289.00 €</b>
<b>* Cimetière : dépollution concessions reprises</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>* Travaux de voirie</b> Lagarde – le bourg...)	<b>10 000.00 €</b>
Et viabilisation de deux lots à Brousse	<b>7 200.00 €</b>
Sécurisation bois derrière lotissement les Violettes	<b>5 600.00 €</b>
Mission CIT : diagnostic de voirie communale	<b>2 510.00 €</b>
<b>* Eclairage Public : programme de remplacement lampe à mercure (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranche)</b>	<b>9 000.00 €</b>
<b>* Acquisition de matériel (véhicule)</b>	<b>42 000.00 €</b>
<b>* Acquisition d'une sono</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>* Acquisition de tables pour salle polyvalente...</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>* Acquisition de matériel de voirie (sécateur...)</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)</b>	<b>2 600.00 €</b>

Ces dépenses sont financées par :

<b>Subvention Etat (DETR)</b>	<b>57 466.00 €</b>
<b>Subvention du Conseil Départemental (FCS)</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>Taxe d'aménagement sectorielle Viabilisation terrain brousse</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Subvention Région (Plan Ruralité)</b>	<b>15 000.00 €</b>
<b>RAR solde subventions</b>	<b>38 297.00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement Capitalisé</b>	<b>182 964.45 €</b>
<b>Ecritures d'amortissement</b>	<b>11 678.25 €</b>
<b>Virement de la Section de Fonctionnement</b>	<b>198 000.00 €</b>
<b>Fond de Compensation TVA</b>	<b>19 500.00 €</b>
<b>Taxe d'Aménagement</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>Vente de terrain</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>EMPRUNT A PREVOIR</b>	<b>186 165.75 €</b>

**BUDGET ANNEXE : Maison de retraite :** sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer.

**BUDGET ANNEXE : C.C.A.S.** Ce budget s'équilibre à la somme de 7 186.56 €. Les principales dépenses sont la

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2017

<b>Association des Parents d'Elèves</b>	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	985,00 €
Sorties piscines	1 000,00 €
<b>Coopérative scolaire (projet d'Ecole)</b>	150,00 €
<b>Association Lutte contre le Cancer</b>	80,00 €
<b>Comice Agricole</b>	50,00 €
<b>Bibliothèque Centrale de Prêt</b>	80,00 €
<b>Pupilles Ecole Publique</b>	30,00 €
<b>Union Sportive de la Vallée de l'Authre</b> (Reilhac, Jussac, Marmanhac)	1 100,00 €
<b>Groupement de la Vallée de l'Authre</b> (Crandelles, Jussac, Marmanhac, Naucelles, Reilhac)	300,00 €
<b>Association Anciens d'Algérie</b>	100,00 €
<b>FAL</b>	30,00 €
<b>Association Jeunesse en plein air</b>	30,00 €
<b>Association de Pêche</b>	20,00 €
<b>Le Tilleul Reilhacois</b>	500,00 €
Subvention concours ADAPEI	400,00 €
<b>Comité des Fêtes - Subvention habituelle</b>	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Courses cyclistes	250,00 €
<b>Association Départementale des Sourds et Malentendants</b>	50,00 €
<b>Club Canin Cantalien</b>	160,00 €
<b>ACCA</b>	250,00 €
<b>ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)</b>	200,00 €
<b>Association donneurs de sang</b>	300,00 €
<b>Association de gym</b>	500,00 €
<b>Association de gym (section enfants)</b>	100,00 €
<b>Les Amis de Broussette</b>	150,00 €
<b>Association anciens combattants</b>	100,00 €
<b>HBC NRJ</b>	200,00 €
<b>Les restaurants du cœur</b>	300,00 €
<b>AMIGAU</b>	100,00 €
<b>Amicale des prés verts</b>	200,00 €
<b>Secours Populaire</b>	300,00 €
<b>Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre</b>	100,00 €
<b>S/TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>10 535,00 €</b>
<b>PROVISION</b>	<b>1 465,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aïnés. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

# Activité Municipale

## Au fil des réunions du Conseil Municipal

### Séance du 12 avril 2017

#### OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2016 - Budget Principal et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des comptes de gestion de l'année 2016 établi par le receveur municipal et les comptes administratifs établis par la commune, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les comptes administratifs concordant avec les comptes de gestion, font apparaître les résultats suivants :

#### Pour le budget principal :

Résultat reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : - 270 709.63 €

Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : + 16 450.56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 74 737.18 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 182 853.35 €

Restes à réaliser : par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un montant de 25 289 € en dépenses et 38 297 € en recettes.

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à 182 964.45 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 182 964.45 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 13 396.50 €

#### Pour le Budget annexe LOTISSEMENT :

Reports : Résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 37 201.49 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 37 201.49 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

#### Pour le budget annexe MAPAD :

Résultat reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 237 399.07 €

Résultat reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 91 561.15 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 43 628.59 €

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 82 505.49 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 193 770.48 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 174 066.64 €

#### Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après avoir rappelé le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, qui est de 364 513 € pour 2017 et les simulations présentées en commissions réunies en date du 29 mars, il est décidé, à l'unanimité, une augmentation des taux de 1 %, ce qui représente un produit attendu de 368 178 €.

Les taux pour 2017 sont ainsi portés à 18.30 pour la TH, 25.80 pour le TFB et 96.47 pour le TFNB.



#### OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, les propositions de budgets primitifs ont été adoptées à l'unanimité, comme suit :

Budget principal : 786 183.50 € pour la section de fonctionnement et 761 071.45 € pour la section d'investissement.

- Pour le budget MAPAD, 437 000 € pour la section de fonctionnement et 448 770.48 € pour la section d'investissement

- Pour le budget LOTISSEMENT, 317 211.49 € pour la section de fonctionnement et 597 221.49 € pour la section d'investissement.

#### OBJET : CREATION DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE.

Après avoir pris connaissance du tableau établi par le Centre de Gestion qui reprend les possibilités d'avancement de grades du personnel communal et considérant les possibilités d'avancement et les bonnes aptitudes des agents concernés aux fonctions qui leur sont attribuées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la création des postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

- Agent de maîtrise principal – Temps complet

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – Temps complet

- Et définit le tableau des effectifs comme ci-dessous.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> mai 2017

##### Filière administrative :

1 ATTACHE - TNC 20/35<sup>ème</sup>

1 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>e</sup> Classe TNC 20/35<sup>ème</sup>

##### Filière technique :

1 AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TEMPS COMPLET

1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE TEMPS COMPLET

1 ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> CLASSE TNC 31/35<sup>ème</sup>

1 ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE TNC 29/35<sup>ème</sup>

#### OBJET : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL TITULAIRE : revalorisation de la participation à l'assurance Maintenance de Salaire.

Le Conseil Municipal accepte, à compter de l'année 2017, l'attribution d'une enveloppe globale annuelle de 750 €, ce qui représente une augmentation de l'action sociale de 12.50 €/ mois et par agent titulaire.

#### OBJET : RÉTROCESSION DE VOIRIE au lotissement COUDERC et Les Jonquilles par POLYGONE et transfert dans le domaine public.

Les travaux de VRD du lotissement Couderc et Allée des Jonquilles étant terminés, POLYGONE a adressé un courrier à la mairie pour procéder à la rétrocession de la voirie et des réseaux concernés.

Une convention de rétrocession a été établie et concerne les parcelles suivantes :

- Pour le Lotissement COUDERC : les parcelles AD 188 pour 7 a 54 ca et AD 195 pour 4 a 95 ca.

- Pour le groupe d'habitations Les Jonquilles : la parcelle AE 222 pour 5 a 19 ca.

Le Conseil Municipal accepte le transfert de domanialité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et à effectuer les démarches pour le transfert de ces parcelles dans le domaine public.

### Séance du 3 Juillet 2017

#### OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE – ANNÉE 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite



## Au fil des réunions du Conseil Municipal

au groupe scolaire avaient été retenus par le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la programmation 2017.

Ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 191 553.51 € H.T. ont été inscrits dans la programmation communale en 2017.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les travaux à réaliser
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2017
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'inscription de ce programme au titre du FCS pour l'année 2017 afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible, en proposant le plan de financement ci-après :
  - FCS : 15 % soit 28 733 €
  - DETR : 30 % soit 57 466 €
  - Autofinancement : 105 334.71 €

### **OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCOT du Bassin d'AURILLAC, du Carladès et de la Chataigneraie.**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Chataigneraie (SCoT BACC) a été créé par arrêté préfectoral n° 2013-509 du 17 avril 2013 suite à l'arrêt de son périmètre par l'arrêté préfectoral n° 2013-0407 du 28 mars 2013, et ce tel que défini d'un commun accord par les six intercommunalités initialement membres.

Depuis, les élus du Syndicat Mixte ont travaillé avec tous les partenaires associés du territoire à l'élaboration de ce document stratégique à l'échelle des 87 communes de son périmètre (quatre d'entre elles ont fusionné au sein de deux communes nouvelles à savoir Le Rouget/Pers et Saint-Constant/Fournoulès).

Par délibérations du Comité Syndical du SCoT n° 2013/15 et n° 2015/9 du 25 juillet 2013 et du 9 octobre 2015, le Syndicat Mixte a engagé la procédure d'élaboration du SCoT et a délibéré sur les modalités de la concertation qui a eu lieu tout au long de la procédure.

En synthèse, les trois documents du SCoT ont été élaborés sur les périodes suivantes :

- Diagnostic et État Initial de l'Environnement : novembre 2013 à décembre 2014 ;
- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : décembre 2014 à novembre 2015 ;
- DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) : août 2015 à janvier 2017.

Les élus de la CABA siégeant au Syndicat Mixte du SCoT ont particulièrement suivi et contribué à l'élaboration de ce document d'urbanisme. De très nombreuses réunions ont été organisées avec les partenaires et également à destination de l'ensemble des Maires, des élus communaux et intercommunaux qui ont été invités lors de réunions dédiées à valider les trois documents principaux constituant le SCoT comme rappelé ci-dessus.

Le Comité Syndical du SCoT a arrêté le projet de SCoT par la délibération n° 2017/8 adoptée le 7 avril 2017.

Le dossier complet a été reçu par la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception, le 30 mai 2017 ; la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour rendre son avis sur le projet ainsi transmis ; à défaut, son avis sera réputé favorable.

Le PADD du projet de SCoT présente les choix et enjeux politiques qui sont déclinés en quatre objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Renforcer l'armature territoriale,
- Objectif 2 : Favoriser l'attractivité territoriale,
- Objectif 3 : Favoriser la qualité d'accueil,
- Objectif 4 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie.

Le DOO édicte des prescriptions et des recommandations en déclinant les axes du PADD.

Les documents d'urbanisme locaux et certaines opérations doivent être compatibles ou rendus compatibles avec ces dernières.

Le DOO du projet de SCoT est décliné autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'armature territoriale et favoriser la qualité d'accueil,
- Axe 2 : Développer l'attractivité économique,
- Axe 3 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie.

Il est à noter que, dans un souci de clarté du document et afin d'éviter les renvois entre plusieurs parties, les objectifs 1 et 3 du PADD trouvent leur déclinaison dans l'axe 1 du DOO, et ce afin de regrouper toutes les orientations ayant trait au logement dans un même axe.

La ligne directrice du SCoT a été d'être un document structurant fixant les grandes orientations et axes stratégiques pour le développement du territoire tout en évitant l'ajout de nouvelles contraintes superflues dans le respect des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Les grands enjeux auxquels le projet de SCoT apporte des réponses via des prescriptions et des recommandations concernent l'armature du territoire, le scénario de croissance démographique retenu et la manière dont le territoire devrait accueillir les nouvelles populations, le maillage des équipements et services, l'objectif de réduction de la consommation foncière, l'agriculture, les activités économiques au sens large du terme et la qualité du cadre de vie.

Il faut rappeler que ces objectifs et leur traduction réglementaire s'imposeront au futur PLUi-H qu'est en train d'élaborer la CABA ainsi que, dès qu'il sera exécutoire, à certaines opérations d'aménagements (lotissements et constructions soumises à autorisation de plus de 5 000 m<sup>2</sup>, ZAC,...) pourtant autorisées par les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

Le projet de SCoT arrêté soumis ce jour à l'avis du Conseil Municipal apparaît conforme aux objectifs fixés et il est donné, à l'unanimité des membres présents ou représentés un avis favorable au projet de SCoT tel qu'arrêté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT le 7 avril 2017.

### **OBJET : AVIS SUR LE Transfert en pleine propriété de biens immeubles - ZAE du Garrigoux - Commune de Saint-Paul-des-Landes**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article 66-I-1°.a) de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») dispose qu'à compter du 1er janvier 2017, les compétences relatives aux « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sont transférées dans leur intégralité aux communautés d'agglomération.

Par la délibération n° 2016/171 du 28 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a procédé à la mise à jour de ses statuts et cette dernière a été entérinée par l'arrêté préfectoral n° 2017-0090 du 25 janvier 2017. Ainsi, au titre du transfert de compétence « développement économique », il a été acté que relevaient expressément du champ d'intervention communautaire la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et aéroportuaire dont la vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme, présentant une certaine superficie et une cohérence d'ensemble d'aménagement, ayant vocation à regrouper plusieurs établissements/entreprises et fruit d'une opération d'aménagement en Maîtrise d'Ouvrage Publique. Cette définition traduit une volonté publique de maîtrise et d'organisation d'un futur développement économique, et, par conséquent, s'applique aux zones d'activités pour lesquelles des parcelles aménagées restent à céder.

Le lotissement à vocation économique « Zone d'Activité Économique Le Garrigoux » dont la Maîtrise d'Ouvrage était jusqu'alors portée par la Commune de Saint-Paul-des-Landes répond ainsi aux exigences développées ci-dessus et est transféré à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert est constaté à travers le procès-verbal de mise à disposition proposé ce même jour à la validation du Conseil, ceci en application de l'article L.5211-17, alinéa 5, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans le cadre de la compétence en matière de zones d'activités, le CGCT prévoit toutefois une mesure dérogatoire à la mise à disposition de droit commun lors d'un transfert de compétences et dispose ainsi en son article L.5211-17, alinéa 6 : « *Toutefois, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.* ».

*Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences (...).* ».

En l'espèce, il apparaît que plusieurs lots de la ZAE du Garrigoux non commercialisés n'ont pas fait, pour l'heure, l'objet de compromis ou de promesse de vente de la part de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, lorsqu'elle assurait la compétence désormais transférée. Il est donc nécessaire de procéder à leur transfert en pleine propriété au profit de la CABA, celle-ci en assumant alors la commercialisation.

Le transfert en pleine propriété porte donc sur le lot A d'une superficie de 1 514 m<sup>2</sup>, le lot D3 d'une superficie de 1 200 m<sup>2</sup>, le lot C2 d'une superficie de 3 596 m<sup>2</sup> et le lot C1 d'une superficie de 2 002 m<sup>2</sup>. A cela s'ajoute le transfert en pleine propriété du reliquat non aménagé de la parcelle AK 86 dont sont issus les lots D3, C2 et C1 susmentionnés, acquise en son entier par la Commune de Saint-Paul-des-Landes dans le cadre de l'opération de lotissement à vocation économique « ZAE le Garrigoux », et dans un objectif de réserve foncière, ceci pour une surface de 26 469 m<sup>2</sup>.

Conformément au bilan d'opération établi contradictoirement entre la Commune de Saint-Paul-des-Landes et la CABA, le montant du transfert en pleine propriété des lots commercialisables est fixé à 132 992,00 € tandis que celui du reliquat de la parcelle AK 86 est établi à 63 494,00 €, soit un coût global d'acquisition de 196 486,00 €. S'agissant de la valeur nette des transferts financiers entre les deux collectivités, elle s'élève à la somme de 263 414,00 € car elle intègre en sus les produits à recevoir et les charges restant à payer qui sont attachées à cette opération.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le service France Domaine a été saisi de ce transfert en pleine propriété et a rendu son avis le 30 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « Loi NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-1, L.1321-1, L.1321-2, L.1321-3 à L.1321-5, L. 5211-5-III, L. 5216-5 et L.5211-17 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.3111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-2202 du 22 novembre 1999 portant transformation-extension du District en Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, modifié par les arrêtés préfectoraux successifs portant extension de périmètre de cet établissement public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0090 du 25 janvier 2017 portant modifi-

cations des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac n° DEC\_2017\_027 en date du 6 février 2017 portant transfert de l'emprunt réalisé par la Commune de Saint-Paul-des-Landes dans le cadre de la réalisation de la ZAE du Garrigoux ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 mars 2017 ;

– de valider le transfert en pleine propriété au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac des lots A, D3, C1 et C2 restant à commercialiser sur la ZAE du Garrigoux, transférée à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale au titre de sa compétence en matière de zones d'activité économique, et du reliquat de la parcelle AK 86, commune de Saint-Paul-des-Landes, au titre de réserve foncière ;

– de valider les modalités financières et patrimoniales de ce transfert telles qu'elles sont présentées dans le bilan d'opération de la ZAE du Garrigoux établi contradictoirement entre la Commune de Saint-Paul-des-Landes et la CABA.

### Séance du 19 septembre 2017

#### OBJET : Point sur la rentrée scolaire septembre 2017.



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats aidés signés avec la Mission Locale pouvaient être renouvelés une année de plus, celui signé avec le Conseil Départemental également.

Fin août, lors de la demande des renouvellements, tous ont été refusés considérant les nouvelles mesures gouvernementales concernant les emplois aidés : aucun renouvellement de contrat signé.

Les problèmes rencontrés par les collectivités avec la suppression, la veille de la rentrée scolaire, de ces contrats assurant le fonctionnement des services scolaires et périscolaires, ont été présentés aux ministères concernés, par l'intermédiaire des services préfectoraux et l'association des Maires.

Le gouvernement, ayant pris conscience des difficultés rencontrées dans les communes, a accordé souplesse et flexibilité dans l'utilisation des moyens mis à leur disposition et a invité les maires à reprendre contact avec les services préfectoraux.

Les postes à pourvoir pour le groupe scolaire seront fixés en fonction des nouvelles dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral de Région en date du 7 septembre 2017 par les délibérations qui suivent.

#### OBJET : RENOUELEMENT DES EMPLOIS AIDÉS CAE.

Considérant les besoins au groupe scolaire et conformément à l'arrêté du préfet de Région, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, des contrats aidés en place susceptibles d'être renouvelés :

2 contrats CAE qui étaient à renouveler au 1<sup>er</sup> septembre 2017 dont un avec une nouvelle personne (une personne ayant trouvé un emploi suite au CAE)

1 contrat CAE de 20 H qui prenait fin en août : possibilité de prendre une autre personne éligible au contrat CAE (la personne ayant fait deux ans, s'est engagée dans une formation dans un autre domaine professionnel)

1 Contrat CAE de 26 H semaine qui était à renouveler au 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir ces emplois ainsi que les crédits inscrits au budget primitif 2017 en tenant compte des modifications de prise en charge par l'Etat.

#### OBJET : AVIS SUR LE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DE BIENS IMMEUBLES (ZAE les rivières, commune de Jussac)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article 66-I-1° a)



## Au fil des réunions du Conseil Municipal

de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») dispose qu'à compter du 1er janvier 2017, les compétences relatives aux « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sont transférées dans leur intégralité aux communautés d'agglomération.

Par la délibération n° 2016/171 du 28 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a procédé à la mise à jour de ses statuts et cette dernière a été entérinée par l'arrêté préfectoral n° 2017-0090 du 25 janvier 2017. Ainsi, au titre du transfert de compétence « développement économique », il a été acté que relevaient expressément du champ d'intervention communautaire la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et aéroportuaire dont la vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme, présentant une certaine superficie et une cohérence d'ensemble d'aménagement, ayant vocation à regrouper plusieurs établissements/entreprises et fruit d'une opération d'aménagement en Maîtrise d'Ouvrage Publique. Cette définition traduit une volonté publique de maîtrise et d'organisation d'un futur développement économique, et, par conséquent, s'applique aux zones d'activités pour lesquelles des parcelles aménagées restent à céder.

Le lotissement à vocation économique « Zone d'Activité Économique Les Rivières » dont la Maîtrise d'Ouvrage était jusqu'alors portée par la Commune de Jussac répond ainsi aux exigences développées ci-dessus et est transféré à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert est constaté à travers le procès-verbal de mise à disposition ceci en application de l'article L.5211-17, alinéa 5, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans le cadre de la compétence en matière de zones d'activités, le CGCT prévoit toutefois une mesure dérogatoire à la mise à disposition de droit commun lors d'un transfert de compétences et dispose ainsi en son article L.5211-17, alinéa 6 : « *Toutefois, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.* ».

*Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences (...).* ».

En l'espèce, il apparaît que les surfaces commercialisables de la ZAE « Les Rivières » n'ont fait l'objet d'aucune cession de la part de la commune de Jussac, lorsqu'elle assurait la compétence désormais transférée. Il est donc nécessaire de procéder à leur transfert en pleine propriété au profit de la CABA, celle-ci en assumant alors la commercialisation.

Le transfert en pleine propriété porte donc sur le lot 2 d'une superficie de 1 137 m<sup>2</sup>, le lot 3 d'une superficie de 17 807 m<sup>2</sup> et enfin le lot 4 d'une superficie de 6 627 m<sup>2</sup>.

Conformément au bilan d'opération établi contradictoirement entre la Commune de Jussac et la CABA, le montant du transfert en pleine propriété des lots commercialisables est fixé à 409 136 €. S'agissant de la valeur nette des transferts financiers entre les deux collectivités, elle s'élève à la somme de 345 166 € car elle intègre en sus les produits à recevoir et les charges restant à payer qui sont attachés à cette opération.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le ser-

vice France Domaine a été saisi de ce transfert en pleine propriété et a rendu son avis le 20 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite « Loi NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-1, L.1321-1, L.1321-2, L.1321-3 à L.1321-5, L. 5211-5-III, L. 5216-5 et L.5211-17 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.3111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-2202 du 22 novembre 1999 portant transformation-extension du District en Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, modifié par les arrêtés préfectoraux successifs portant extension de périmètre de cet établissement public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0090 du 25 janvier 2017 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac n° DEC\_2017\_028 en date du 6 février 2017 portant transfert de l'emprunt réalisé par la Commune de Jussac dans le cadre de la réalisation de la ZAE Les Rivières ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 juin 2017 ;

– **de valider le transfert en pleine propriété au profit de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac** des lots 2, 3 et 4 à commercialiser sur la ZAE Les Rivières, transférée à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale au titre de sa compétence en matière de zones d'activité économique ;

– **de valider les modalités financières et patrimoniales de ce transfert** telles qu'elles sont présentées dans le bilan d'opération de la ZAE Les Rivières établi contradictoirement entre la Commune de Jussac et la CABA, et dans le plan de subdivision joints en annexe.

### OBJET : Avis sur la demande de M. et Mme SIMON Jean-Claude suite à la rétrocession de leur concession au cimetière communal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 4 Août dernier de GMF « assurance assistance protection juridique » de Monsieur et Madame SIMON Jean-Claude qui atteste avoir pris connaissance des propositions faites par la commune aux époux SIMON par courrier en date du 10 mai dernier.

Aujourd'hui, Monsieur et Madame SIMON Jean-Claude sollicite la restitution de la concession concernée, après remise en état et sans autre forme de compensation.

Le Conseil Municipal, au vu de la situation actuelle qui a été expliquée aux époux SIMON,

ne peut accepter leur demande et maintient sa proposition à savoir le paiement pour solde de tout compte de 360 € qui correspondent au montant de délivrance d'une concession en 2017 ou l'octroi d'un nouvel emplacement dans le cimetière afin de les restituer dans leurs droits. Charge Monsieur le Maire d'en informer l'assurance des époux SIMON.

### OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI CDD – Article 3 – 5° Alinéa.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la création d'un emploi en CDD dont le renouvellement dépendra du maintien des classes mater-

nelles (décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité, dans notre cas, la personne recrutée occupera les fonctions d'ATSEM et encadrement activités périscolaires.

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé : ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> classe
- Durée hebdomadaire du temps de travail : 17 H / 35<sup>ème</sup>.
- durée du contrat : 6 Mois renouvelable.

Le tableau des effectifs du 1<sup>er</sup> mai 2017 (délibération n° 7/2017) est donc modifié comme ci-après à compter de ce jour :

### TITULAIRES :

#### Filière administrative :

1 ATTACHE -	TNC 20/35 <sup>ème</sup>
1 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> Classe	TNC 20/35 <sup>ème</sup>

#### Filière technique :

1 AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TEMPS COMPLET
1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> CLASSE	TEMPS COMPLET
1 ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	TNC 31/35 <sup>ème</sup>
1 ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>e</sup> CLASSE	TNC 29/35 <sup>ème</sup>

#### NON TITULAIRE :

1 ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>e</sup> CLASSE	TNC 17/35 <sup>ème</sup>
---	--------------------------

### OBJET : RENOUELEMENT LAMPES À VAPEUR DE MERCURE – Tranche N° 2.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'énergies du Cantal. Le montant H.T. de l'opération s'élève à 8457.29 €.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT.de l'opération, soit :

- 1 versement ou décompte de travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours
- 3) De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local Contrat de Ruralité (CABA)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune est éligible à la DSIL contrat ruralité « CABA ».

Après un recensement des projets envisagés sur chaque commune de la CABA, le dossier retenu, pour REILHAC, est celui concernant le groupe scolaire : Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes d'accessibilité dont le montant estimatif des travaux s'élève à 250 000 € H.T. soit un montant total honoraires compris de 271 500 €

Considérant les subventions sollicitées, le financement au titre du DSIL serait de 45 000 € et le plan de financement s'établirait comme ci-après :

- DETR : (Etat)	57 466 €
- FCS : (Conseil Départemental)	28 733 €
- C.A.R. (Région)	30 000 €
- DSIL (Région CABA)	45 000 €
- Fonds propre	110 301 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte ce plan de financement

- charge Monsieur le Maire de présenter un dossier au titre du DSIL Contrat de Ruralité 2017.

### OBJET : Détermination de la TAXE D'AMÉNAGEMENT par secteurs instaurant un taux compris entre 1 et 5 %.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14 ;

VU la délibération en date du 30 Novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal

Considérant que l'article précité prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire,

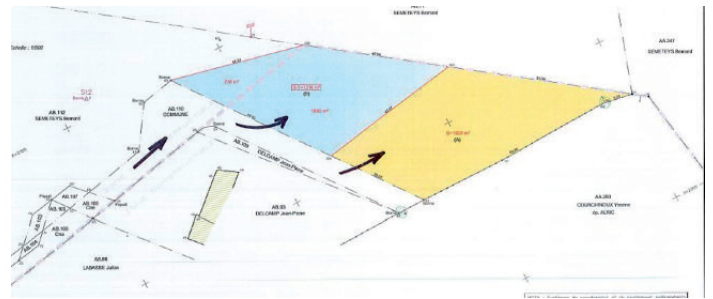
Considérant les travaux à réaliser pour viabiliser un terrain situé sur le secteur de Brousse, issu de la parcelle AB n° 112, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents

- D'instituer sur le secteur délimité (jaune et bleu) au plan joint un taux de 5 %,

- De reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

La présente délibération, accompagnée du plan, est valable pour une durée de 1 an reconductible et entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Préfecture du Cantal – Reçue le 30/11/2017



### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 – Développement numérique au sein du groupe scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'équipement informatique de l'école est éligible à la DETR 2018. Cet équipement comprend la mise aux normes du câblage qui permettra l'équipement de toutes les classes en tableau blanc interactif ainsi que l'utilisation de classe mobile avec l'acquisition de 12 portables.

Le montant estimatif de cet équipement s'élève à 20 366.70 € H.T. soit une dépense totale à prévoir de 24 440.04 € TTC.

Considérant que la participation de l'Etat peut être de 50 %, Monsieur le Maire propose le financement suivant :

DETR 2018 :	50 % soit	10 183.35 €
Fonds propres :	50 %	10 183.35 €
Soit un total pour ce programme : 20 366.70 € H.T.		

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte l'inscription de ce programme au budget

Sollicite Madame le Préfet pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible et charge Monsieur le Maire d'effectuer le dépôt du dossier en préfecture.

### OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS au Conseil Communaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Bassin d'Aurillac suite au décès de Bernard LAVEISSIERE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal en remplacement de Bernard LAVEISSIERE, qui été membre de la commission citée en objet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne Madame SERONIE Marie-Hélène qui sera chargée de représenter la commune de REILHAC au sein de cette commission.



## Au fil des réunions du Conseil Municipal

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ** pour participer à la **Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la CABA, suite au décès de Bernard LAVEISSIERE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal en remplacement de Bernard LAVEISSIERE, qui été membre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne Madame Ginette APCHIN qui sera chargée de représenter la commune de REILHAC au sein de cette commission.

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DÉFENSE », suite au décès de Bernard LAVEISSIERE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal en remplacement de Bernard LAVEISSIERE, qui été correspondant « Défense ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne Monsieur VERNET Francis qui sera chargé de représenter la commune de REILHAC et qui pourra être accompagné dans ses démarches des délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale).

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ au sein de la commission URBANISME, HABITAT et POLITIQUE de la VILLE (CABA) suite au décès de Bernard LAVEISSIERE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un conseiller municipal en remplacement de Bernard LAVEISSIERE, qui était délégué au sein de la commission citée en objet.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne Monsieur VIDAL Christian qui sera chargé de représenter la commune de REILHAC au sein de cette commission.

### Séance du 6 décembre 2017

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que considérant les avancements de grade auxquels peut prétendre le personnel communal, il y aurait lieu de créer le poste de technicien – Catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et fixe le tableau du personnel comme ci-après.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

##### TITULAIRES :

###### Filière administrative :

1 ATTACHE -	TNC 20/35 <sup>ème</sup>
1 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> Classe	TNC 20/35 <sup>ème</sup>

###### Filière technique :

1 TECHNICIEN	TEMPS COMPLET
1 AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	TEMPS COMPLET
1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>e</sup> CLASSE	TEMPS COMPLET
1 ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	TNC 31/35 <sup>ème</sup>
1 ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC 29/35 <sup>ème</sup>

###### NON TITULAIRE :

1 ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	TNC 17/35 <sup>ème</sup>
---	--------------------------

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT : décision modificative budgétaire.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir une DM sur le budget du lotissement pour équilibrer les opérations d'ordre budgétaire à savoir :

• En fonctionnement		
Dépenses :	71355-043 :	- 317 211.49 €
	71355-042 :	+317 211.49 €
En recettes :	71355-043 :	- 280 010.00 €
	71355-042 :	+280 010.00 €

• En investissement :		
Dépenses :	3555 :	-280 010.00 €
	3555-040 :	+280 010.00 €
En recettes :	3555	-317 211.49 €
	3555-040	+317 211.49 €

**OBJET : Présentation des rapports annuels de la CABA pour l'année 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement et de la collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés. (Rapports consultables en mairie).**

**OBJET : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la CABA.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure PLUi-H portée par la CABA, une phase de diagnostic vient d'être menée afin de construire et spatialiser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire communautaire.

L'élaboration du PADD a notamment été enrichie par la tenue des ateliers thématiques du 25 janvier et 2 mars 2017 sur les trames vertes et bleues, des ateliers du 9 et 10 mai dernier sur la spatialisation et des échanges lors des commissions urbanisme élargies.

Un débat sur le PADD doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante de chaque commune.

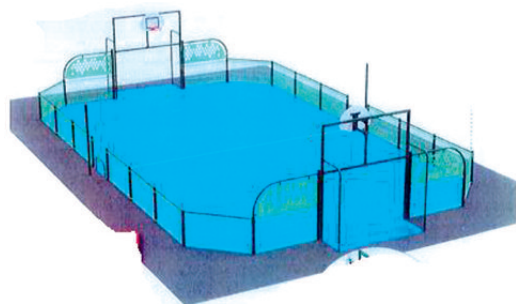
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la communication du PADD (déclinaison des axes stratégiques).

Une copie de la présente délibération sera transmise à M. le Président de la CABA (service urbanisme) pour l'élaboration du bilan de la concertation.

**OBJET : demande de subvention au titre de la DETR 2018.**

Pour compléter les équipements sur la plate forme multi activités et afin de répondre aux attentes des nouveaux utilisateurs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un terrain multi-sports destinés à différent publics (jeunes, adolescents, groupe scolaire, TAP, clubs sportifs...).

Cette acquisition pouvant être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR, un dossier de demande de subvention sera déposé à la Préfecture. Le montant à prévoir est de 27 000 € TTC plus les travaux de stabilisation.



# Activité Municipale

## Travaux



### Place de la Mairie

Construction d'un WC public



## Le numérique à l'Ecole

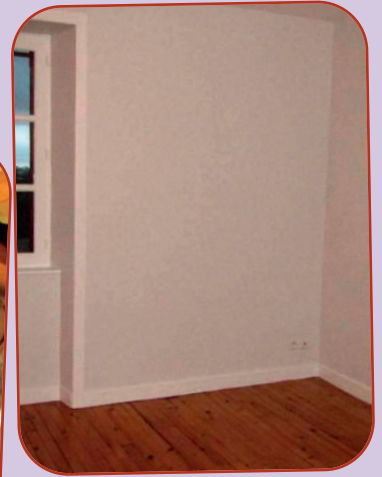




# Activité Municipale



## TRAVAUX EN REGIE Réfection d'un appartement communal



## Nouveau véhicule pour le service technique de la commune



Les travaux en régie sont réalisés par les employés communaux, Laurent et Hervé. Merci à eux pour leur sérieux et leur travail.



# Activité Municipale

## Urbanisme 2017

En 2017, 8 permis de construire ont été délivrés dont 1 pour la construction d'une maison d'habitation à Capelle, 1 pour la construction des Toilettes Publiques sur la place de la mairie, 3 pour la construction et agrandissement de garage, 3 pour des abris de voiture ouverts.

25 déclarations préalables (abri de jardin, mur, appentis, escalier, pergola, ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets et pose de photovoltaïques sur toiture). 18 certificats d'urbanisme dont 10 pour des ventes de maisons d'habitation ont également été enregistrés sur la commune. Bienvenue aux nouveaux habitants.

### INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le service des autorisations du droit des sols, antérieurement instruites par la Direction Départementale des Territoires, a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC, suite au désengagement de l'Etat et à l'obligation de trouver une solution pour garantir la continuité de cette instruction. (Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014).



Suite à la loi sur l'architecture et le patrimoine du 7 juillet dernier, le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 est venu fixer le seuil de recours à l'architecte à **150 m<sup>2</sup>** (à la place de 170 m<sup>2</sup> actuellement).

Ce nouveau seuil sera applicable aux permis déposés depuis le **1<sup>er</sup> mars 2017** et ne concerne que les projets déposés par les personnes physiques pour des constructions autres qu'agricoles.

Le seuil pour les constructions agricoles ne change pas (800 m<sup>2</sup>) et les personnes morales sont toujours tenues de recourir à un architecte dès qu'elles déposent un PC. Toute implantation de type abris de jardin, même de moins de 20 m<sup>2</sup>, doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du PLUi est en cours. Un registre de concertation est à disposition du public à la CABA et dans toutes les communes de la CABA ; chacun peut y consigner ses remarques ou demandes particulières concernant notamment les demandes de modifications de zonage d'une parcelle ...

**Vous avez  
un projet  
d'urbanisme**

Permanence des adjoints à  
l'urbanisme et aux travaux les  
mardis de 14 h à 15 h ou sur  
rendez-vous les autres jours.

**Le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme se fait à la mairie.**

Vous souhaitez des renseignements pour la réalisation d'un projet d'urbanisme. Vous pouvez appeler la CABA – Service Urbanisme 04 71 45 60 14 – ou vous rendre aux Permanences 17 place de la Paix à AURILLAC : les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les jeudis de 8 h 30 à 12 h. Sur rdv les autres jours.

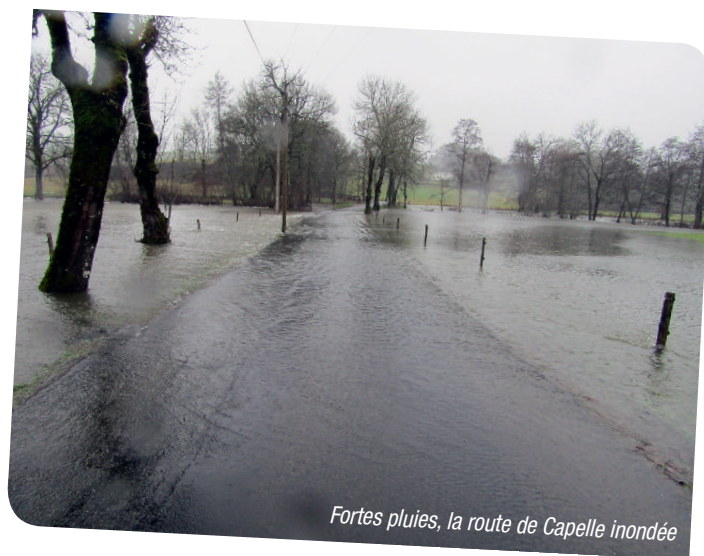
Votre projet se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, vous pouvez vous renseigner au préalable à ABF au 90, avenue de la République à AURILLAC – tél : 04 71 45 59 10.



## Quand la nature se déchaîne



*Orage violent le 30 août 2017*



*Fortes pluies, la route de Capelle inondée*

Événements dûs au réchauffement climatique ou simples phénomènes météorologiques en 2017 notre commune a connu quelques phénomènes assez exceptionnels : Comme ce 30 août 2017 et cette mini tornade, aussi brève que soudaine, et très localisée sur les hameaux de Jonquières et Capelle qui a couché une trentaine d'arbres, isolant ses habitants qui ont eu très peur, et dont les conséquences auraient pu être dramatiques.

Les températures très basses de cette fin novembre début décembre comme en témoigne la photo de la fontaine « pétrifiée ».

Les pluies diluviennes et incessantes de fin d'année qui ont provoqué la crue de l'Authre et l'inondation de la route de Capelle.



*Quand le froid s'installe, la fontaine gelée*



*Paysage de neige à la montagne de Laveissière*



*Quand les potirons poussent dans les arbres*



*Les enfants ont nettoyé la nature, respectons-la*



*Le milan royal plane sur Reilhac*



# Ecole Auguste Bancharel



## Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30.

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.



## Personnel enseignant :

Madame SOULIE : classe de PS/MS : 16 élèves

Madame GOMEZ : classe de GS/CP : 19 élèves

Madame TEIL : classe de CE1/2 : 17 élèves

Madame REALLON : classe de CM1/2 : 25 élèves

## Personnel communal :

Madame LAJARRIGE Claudine : ATSEM

Mademoiselle BARRES Nina : ATSEM

Mesdames LACOSTE, LAJARRIGE et ROQUIER assurent le service de garderie.



Mesdames LACOSTE, LAJARRIGE et ROQUIER s'occupent de la fabrication des repas et de leur distribution.

Animateurs du centre social.





# Ecole Auguste Bancharel

Pour l'année 2017/2018, l'école a un effectif de 77 élèves. Une rentrée pour les TPS est effectuée à la rentrée des vacances de Pâques.

Cette année, l'école favorisera le renforcement de la maîtrise de la langue. Différentes activités autour de la langue en productions d'écrits et en lecture seront proposées (rallye orthographe, création de chansons). L'accès à la culture est un axe de travail grâce à la mise en place d'une chorale durant les activités pédagogiques complémentaires, à la participation à divers spectacles (Jeunesses musicales de France, contes de Noël, école et cinéma), et la présentation d'une exposition d'arts visuels. Les enseignantes mettent en place des décroisonnements en arts et en musique pour les petites classes.

Toutes les classes présenteront un spectacle lors de la fête de fin d'année.

L'école participe à des regroupements sportifs (athlétisme, cross) et se rend à la piscine d'Aurillac le mardi.

Une classe de mer au Grau d'Agde est organisée du 27 au 29 juin 2018.

TEIL Fabienne  
Directrice de l'école.



## Mutation

MariePierre VIDAL, enseignante, avait émis le souhait d'une mutation professionnelle pour convenance personnelle. C'est ainsi qu'à la rentrée de septembre, elle a pris ses fonctions au sein de l'école Paul Doumer à AURILLAC.

La municipalité, le personnel communal, ainsi que ses collègues enseignants la remercient pour son investissement à l'école de REILHAC durant ces dix années et lui souhaitent une bonne continuation et réussite dans sa nouvelle affectation.



# Les TAP à Reilhac



Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social dans les communes de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens.

Ils s'adressent aux enfants dès leur scolarisation jusqu'à leur sortie en primaire.

Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir des activités variées autour du "Mieux vivre ensemble" et à "l'accès à la culture". Les activités changent à chaque vacance et sont orientées autour de thèmes.

Les actualités pour l'année 2017/2018 à REILHAC.

Les TAP se déroulent les lundis et mardis de 15 h 30 à 17 h 00.

Ils ont débuté la semaine du 18 septembre 2017.

## Ils sont encadrés par une équipe qualifiée :

- Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES
- Référent des TAP à l'école : Jeanine AMBERT
- Personnel communal : Héléna LAJARRIGE, Claudine LAJARRIGE, Cathy SERIEYS, Marie-Pierre ROQUIER
- Animateurs du centre social : Yohann ALRIVIE, Jeanine AMBERT, Nicolas RABHI
- Des intervenants extérieurs : Institut d'Etudes Occitanes
- Des bénévoles en binômes avec les animateurs.



## L'administratif

Afin que votre enfant puisse bénéficier des TAP, une inscription est nécessaire.

**CONTACT** : Marion ROQUES :  
coordinationtap.csiva@orange.fr  
04.71.47.24.10



# Les TAP à Reilhac





# EHPAD les Prés Verts

## Les moments forts de 2017



Les résidents de l'EHPAD Les Prés verts ont pu bénéficier de nombreuses animations durant l'année 2017.

Nous avons débuté l'année 2017 avec la traditionnelle galette des rois offerte par la Mairie aux résidents. A cette occasion, Monsieur le Maire a présenté ses vœux à l'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD.

Le repas des familles a eu lieu le 25 juin 2017. Les Résidents et leurs proches ont dégusté une truffade accompagnée par l'accordéon de Nathalie BERNAT.

Au mois d'août, les résidents ont accueilli le cirque Piccolino. Acrobaties, jonglerie, tour de magie, toute la panoplie du cirque a égayé l'après-midi.

Afin de maintenir les liens avec les résidents des au-

tres établissements, des Olympiades inter-établissements ont été organisées une fois par mois entre l'EHPAD Les Prés Verts à Reilhac, l'EHPAD Pierre Valadou au Rouget et l'EHPAD La Forêt à Ytrac. C'est un moment convivial où les Résidents participent à plusieurs jeux. Chaque épreuve est notée par le jury composé de famille de Résidents. Nous avons gagné l'épreuve de la plus belle décoration du gâteau sur le thème de l'automne.

Pour préparer les fêtes de fin d'année, les enfants du personnel sont venus décorer l'établissement. Cet après-midi fut très apprécié par les Résidents qui ont évoqué avec les plus petits leurs souvenirs d'antan.

Et c'est dans un établissement fort bien décoré que le Père Noël est venu gâter petits et grands lors du repas de Noël le 12 décembre.





## Le renforcement de la sécurisation du circuit du médicament

Dans les EHPAD, le circuit du médicament est complexe. Il fait intervenir un grand nombre de professionnels, salariés de la structure ou libéraux : médecins, pharmaciens, infirmières, aides-soignants voire, dans certaines conditions, pour ce qui est de l'aide à la prise des médicaments. La sécurisation de ce circuit relève d'une démarche pluridisciplinaire.

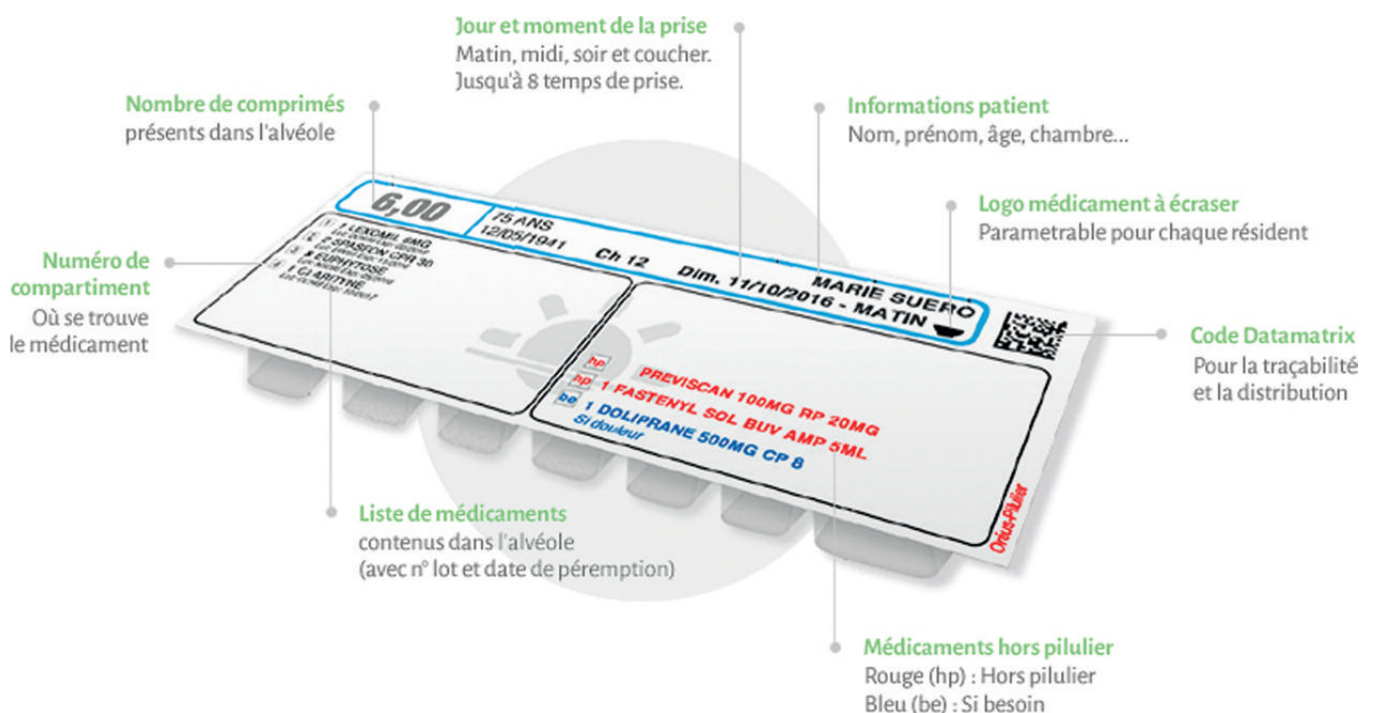
L'EHPAD Les Prés Verts a choisi de recourir au système de PDA (Préparation des doses à administrer) OREUS.

La préparation des doses à administrer est réalisée par le pharmacien de Naucelles dans un pilulier breveté.

L'ordonnance est informatisée.

A partir de celle-ci, les piluliers

individuels sont préparés pour la semaine par le pharmacien et ensuite livrés à l'EHPAD. La distribution est facilitée pour les infirmières. Grâce à un système de scanner lors de la distribution chaque pilulier est contrôlé et vérifié. Ainsi cette technique permet de tracer la distribution du médicament à chaque temps de prise et pour chaque résident.



## La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien.

Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune, en 2017.

### Eau

- 2 réservoirs : Reilhac, Reilhaguet (nettoyages respectifs les 8/02/2017 et 2/01/2017)
- 517 abonnés, pour 48 150 m<sup>3</sup> consommés
- 2 raccordements au réseau d'eau
- 4 réparations avant compteur
- 32 renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève de la consommation à distance et poses de modules radio.
- Etudes / Travaux :
  - étude pour mise en place d'une Taxe d'Aménagement sectorielle sur Brousse pour une extension des réseaux d'eau potable (coût estimé à 6 000 € HT).

### Assainissement

- 337 abonnés au réseau collectif
- 91 habitations équipées d'un système d'assainissement non collectif (ANC)
- 4 instructions de permis de construire pour des systèmes d'ANC
- 1 contrôle réalisé dans le cadre de ventes d'habitations situées en zone d'ANC

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

### Transports

- liaison Reilhac – Aurillac par la ligne A (régulière ou en Transport A la Demande)
- 25 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune



Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr).

### Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, au Pont de Récoulet, à côté de l'abris-bus de Las-



- plagne, au pont de Brousse et au lieu dit Lagarde
- 1 colonne pour la collecte des textiles à la salle polyvalente
- 47 participants à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de 2 types de composteurs en bois et accompagnement dans la démarche)
- animations « tri sélectif » réalisées à l'école (maternelle, primaire) par le pôle Animation du service Environnement
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers
- Une question sur le tri ? Consultez le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr) ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.

### Urbanisme & Habitat

- 2 dossiers enregistrés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)
- élaboration du PLUi-H par le service urbanisme de la CABA (consignez vos observations dans les registres de concertation disponibles en mairies et à la CABA)

### Grands équipements

A l'échelle communautaire, l'une des ambitions majeures de la CABA est la réalisation et la gestion d'équipements structurants. Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat... : retrouvez toute leur actu sur le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr).



### Contact CABA

Accueil : 41, rue des Carnes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire :  
195, avenue du Général Leclerc  
04 71 46 48 50

Site web : [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

Page facebook :  
[www.facebook.com/caba.official](https://www.facebook.com/caba.official)



## Un nouveau réseau de bus

*Un nouveau réseau de bus a été mis en service à la rentrée de septembre, dans l'objectif d'optimiser les déplacements en répondant au mieux aux attentes du plus grand nombre d'usagers.*

L'ambition partagée de Stabus et de la CABA est d'optimiser les déplacements au travers d'une offre de transports qui réponde au mieux aux attentes des usagers. C'est donc un réseau de bus renouvelé qui a été mis en service à la rentrée de septembre, et ajusté à la rentrée des vacances de Toussaint.

### Mieux circuler en ville...

En s'appuyant sur l'analyse des besoins et sur l'état du service actuel, la CABA et Stabus ont voulu construire un nouveau réseau Trans'Cab plus performant et plus fonctionnel, adapté aux évolutions qu'a connu notre territoire et à celles qui se dessinent pour les prochaines années.

Les 5 nouvelles lignes urbaines (+ ligne expérimentale Square-Escanis-Belbex) offrent désormais une desserte optimale de l'ensemble de la ville avec des liaisons plus lisibles et plus directes, et non plus 1 mais 2 pôles de correspondances, au Square et à La Montade. Cette réorganisation génère une économie en terme de kilomètres parcourus, des gains de temps pour une majorité d'usagers, et une meilleure utilisation de l'argent public.

### ... et dans les communes

En zone péri-urbaine, **la desserte est renforcée** sur la 1<sup>re</sup> couronne d'Aurillac où vivent de plus en plus de familles (Jussac, Naucelles, Reilhac, St-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marniesse, Vézac, Ytrac). Il existe désormais **des trajets correspondant tant aux horaires des scolaires que des actifs**. L'objectif est d'inciter ces derniers à utiliser les transports collectifs en leur proposant notamment un départ aux alentours de 8 h de leur commune avec une arrivée au Square aux alentours de 8 h 45, leur permettant de **rejoindre leur lieu de travail**.



Reilhac est ainsi desservie par la **ligne A** qui compte **33 arrêts**. Elle fonctionne du **lundi au samedi entre 6 h 53 et 18 h 58** (selon les jours), **toute l'année, soit en régulier, soit en Transport à la Demande (TAD)\***.

### Ce qui ne change pas

Pour Stabus, moderniser son réseau, c'est aussi conserver ce qui fonctionne. Les usagers peuvent donc continuer à **prendre le bus du lundi au samedi, entre 7 h et 20 h** (selon les lignes), avec une fréquence de 15 à 30 minutes en ville et à des tarifs inchangés. De plus, 95 % des arrêts auparavant desservis le restent.

Le réseau de bus a un caractère évolutif, pour toujours s'adapter aux besoins et aux évolutions du territoire. La construction de ce réseau a ainsi tenu compte des projets des collectivités comme le parc-relais implanté par la Ville d'Aurillac avenue Georges Pompidou, ou la ZAC de la Sablière et la modernisation de la RN 122.

**Plus d'infos : Stabus, 3 avenue Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr)**



\* TAD : la desserte est réalisée uniquement si vous réservez votre trajet au 04 71 48 53 00, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, et samedi matin entre 9 h 30 et 11 h 30 (la veille du déplacement, ou avant 10 h le jour-même pour les voyages de l'après-midi). Lorsqu'un usager emprunte régulièrement le même itinéraire, le service TAD peut inscrire le déplacement à son planning pour une durée à convenir. Il suffit alors de contacter le service pour annuler sa course en cas d'absence.





2<sup>e</sup> coupe du Cantal d'affilée pour l'USVA



Soirée théâtre Amicale des prés

La Pastourelle à la fête du pain



Les vélos fleuris à la fête



# ça s'est à Reilhac



Fête de l'école juin 2017



Cuisson du pain





*Verts 29 janvier*



*Rando don du sang 16/09/2017*



*Pièce de théâtre pour les enfants de l'école*



# *Passé en 2017*



*GVA tournoi féminin 4 mai*



*à Reilhaguet*



*Carnaval de l'APE le 11 mars*



# Des passionnés à REILHAC

## Christiane CASENEUVE

Christiane CASENEUVE a, depuis toujours, une passion pour la peinture. Et si cette passion était héréditaire ? En effet, elle m'a confié que sa mère et ses grand-mères peignaient aussi. Alors, sa voie semblait tracée ; le talent aidant, elle s'est formée à la gravure et à la sculpture aux Beaux-Arts de Paris.

Si elle a posé ses valises dans le Cantal voici 30 ans, et notamment au hameau de Reilhaguet où elle habite une très jolie maison, Christiane CASENEUVE a beaucoup voyagé de par la profession de son mari surtout en Afrique et en Corse.

Originaire du Nord, elle a choisi le Cantal car, comme elle aime à le souligner, c'est une région qui repose.

Les lieux que Christiane CASENEUVE a visités, les endroits sur lesquels elle a posé ses yeux, et la nature qu'elle trouve fascinante deviennent une source d'inspiration et, elle se sert de ses souvenirs pour créer.

C'est dans son atelier de la rue Champeil qu'elle pose sur la toile ses couleurs au gré de son inspiration car, comme elle souligne : « Quand je commence une toile, je ne sais pas forcément où je vais. Je suis guidée par les premiers jets, par les couleurs posées sur le papier. Je travaille à l'intuition... »

L'artiste propose des toiles, pour la plupart abstraites, qui laissent une grande place à l'imagination du spectateur.

Sa dernière exposition au théâtre d'Aurillac, cette année, intitulée « Eclats de couleurs » rassemblait une quarantaine de toiles dévoilant son univers tout en contraste entre couleurs intenses et profondeur des tons.

C'est une artiste reconnue qui a déjà présenté ses toiles à plusieurs reprises dans le Tarn ou aux Ecuries des Carmes à AURILLAC en 2005 sous le titre : « Couleurs et matières ».

Christiane CASENEUVE a plus d'une corde à son arc.



Elle expérimente toutes les formes de l'art ; de l'aquarelle à l'huile, du portrait à l'abstrait, la peinture comme le dessin. Comme elle me le confiait, elle aime se remettre en question, expérimenter de nouvelles techniques.

Peindre est une façon de s'évader, d'oublier les soucis du quotidien car toute son attention est concentrée sur la toile. D'ailleurs, l'artiste déclare : « Peindre, c'est ma façon de respirer. L'imprévisible s'inscrit dans ma peinture comme il est présent dans la vie et, l'instant présent devient le centre du monde ».

Merci, Madame CASENEUVE, de m'avoir reçu dans votre atelier et de m'avoir fait partager votre passion pour la peinture.

Si vous passez rue Champeil à AURILLAC, n'hésitez à pousser la porte de son atelier c'est avec plaisir qu'elle vous accueillera.





# Des passionnés à REILHAC

## La menuiserie LABERTRANDIE : Une histoire de famille, une même passion pour le bois



La réputation et le sérieux de l'entreprise LABERTRANDIE n'était plus à faire sur notre commune et bien au-delà.

La reconnaissance de la qualité de leur travail sera couronnée, en 2000, par la récompense du prix de l'association « vieilles maisons françaises » patrimoine historique.

Depuis sa création, en 1932, où Louis LABERTRANDIE père installe sa petite entreprise de menuiserie charpente à REILHAC à cette année 2017 où les deux derniers de cette fratrie de 14 enfants, décident de prendre leur retraite, c'est 85 ans d'une saga familiale qui prend fin. Durant toutes ces années, cette structure a toujours eu un ou deux salariés qui n'étaient pas « de la famille ».

Les débuts furent difficiles, notamment durant la guerre, et il n'était pas rare de voir les travaux effectués payés en nature pour nourrir cette grande tablée. Même Madame LABERTRANDIE mère participait à sa façon à la vie de l'entreprise en allant, à pied s'il vous plaît, à AURILLAC pour approvisionner l'atelier en quincaillerie.

En 1955, le premier véhicule (une B14 CITROEN) fait son apparition dans l'entreprise, qui améliorera grandement les conditions de travail. Louis n'ayant pas son permis, ce sont les gendres et voisins qui ravitaillaient les chantiers.

Les années passent et Marcel, le fils aîné des garçons, rejoint son père en 1958.

Jean-Louis (l'ébéniste) puis René, un an plus tard, rejoignent la petite équipe.

Le travail était dur à l'époque comme le précise Jean Louis « c'est à vélo et vélomoteur que nous nous rendions sur les chantiers, la caisse à outils sur le dos,

pour des journées de 10 h et 6 jours sur 7 ».

Ensuite, c'est au tour de Maurice de rejoindre ses frères en 1967 en attendant le plus jeune, Jean Pierre en 1975.

La fratrie est au complet et l'affaire prospère ; c'est le moment de recruter cinq salariés. Et, là encore, c'est une histoire de famille car neveux et cousins rejoindront cette saga artisanale où la passion du bois semble être dans les gênes.

En 2005, après le départ des aînés, Maurice et Jean Pierre les 2 derniers des enfants, se doivent de continuer à faire vivre l'entreprise.

Hélas, la fratrie sera frappée par le décès de René, quelques mois seulement après son départ en retraite, emporté par la maladie.

Cette entreprise familiale, qui sera le fleuron de notre commune de REILHAC durant plusieurs décennies, a pris fin cette année 2017, au grand regret de tous car, malgré une famille de 14 enfants, aucun petit-enfant n'a eu le désir ou l'opportunité de reprendre l'affaire. Désormais, dans l'atelier de l'avenue de la Liberté, une nouvelle société « CREABOIS » a pris le relais. Nous souhaitons à Alexandre LAGAT, le nouveau patron, (au centre sur la photo) la même réussite que ses prédécesseurs.

L'entreprise LABERTRANDIE, laissera son empreinte gravée dans l'histoire de la menuiserie sur notre département.

Simon BOULDOYRE



**Si vous aussi, vous avez une passion et souhaitez nous la faire partager, contactez la Mairie au 04 71 63 00 63 et nous vous ferons un petit article dans le prochain numéro.**



# Centre Communal d'Action Sociale

**Président :** Jean-Pierre PICARD, Maire.

**Membres élus :** Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER - Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE

**Membres nommés par arrêté municipal :** Marie-Jo LABERTRANDIE - Sylvie VERNET - Sylvie DEGOUL et Yvette BERGERON.



## Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.

## Adhésion de la commune :

### A l'Épicerie Sociale (A.B.C) :

La commune adhère à l'ÉPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

### ÉPICERIE SOCIALE

#### **ABC (Accueil Boutique Conseil)**

14, rue Méallet de Cours - Aurillac – Tél. 04 71 63 68 96

### **Au Secours Populaire :**

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès

aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

### SECOURS POPULAIRE

14, rue Meallet de Cours - Aurillac

Tél. 04 71 43 67 63



### **Aux Restos du Cœur :**

Outre l'aide alimentaire, l'association apporte également une aide à la réinsertion, afin d'éviter les situations d'exclusion totale. Dans le Cantal, 7 centres sont ouverts.

### LES RESTOS DU CŒUR

8, rue du Prince - Aurillac

Tél. 04 71 48 85 64



### **Au CLIC :**

(Centre Local d'Information et de Coordination).

**Les objectifs :** améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

**Pour tout renseignement :** S'adresser au :

CCAS d'Aurillac

5, rue Eloy Chapsal

04 71 62 88 95

ou par mail [ccas-clic@mairie-aurillac.fr](mailto:ccas-clic@mairie-aurillac.fr)

### **Transport CABA :**

Le règlement relatif à la tarification sociale des transports intitulé Cab'Avantage évolue vers un dispositif de tarification dite « Solidaire ».

L'instruction est toujours assurée par la commune.

Le nouveau règlement prévoit une réduction du titre mensuel qui varie selon les ressources. Le critère de ressources retenu est le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition avec prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer.

Pour les personnes vivant seules, un coefficient diviseur complémentaire de 1.5 est appliqué au revenu fiscal de référence.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie au **04 71 63 00 63**.



# Centre Communal d'Action Sociale

## Les moments forts de l'année :

### La fête des Mères :

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 30 mai.



## ACTIONS EN DIRECTION DES AÎNÉS

### Repas des Aînés :



Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aînés s'est déroulé le 5 mars. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.

### Les Colis de Noël :



Le 16 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aînés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolat pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.

### L'action Sociale du service Départemental de l'ONAC du Cantal :

Ce service est à la disposition des ressortissants de l'ONAC pour les renseigner et les orienter dans les démarches administratives, qu'il s'agisse des droits spécifiques aux anciens combattants et victimes de guerre ou des réglementations sociales de droit commun.

Aide matérielle, subventions, participations financières (pour aide-ménagère, APA...) participation aux frais de maintien à domicile (portage des repas, téléassistance, transport à la demande..., à l'amélioration de l'habitat...)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service départemental de l'ONAC du Cantal

Rue de l'Olmet BP 10726

15007 AURILLAC CEDEX

04.71.46.83.90 ou 06.64.45.77.64.



# Centre social Vallée de l'Authre



**L'année 2017 fut très riche pour notre structure.**

**De nouvelles actions et animations ont été mise en place tout au long de cette année pour faire suite au projet du centre social**

Cette année nous avons souhaité mettre à l'honneur l'ensemble des bénévoles qui permettent, en complémentarité de l'équipe des salariés, le bon fonctionnement de notre structure.

Leurs présences dans certaines animations des secteurs enfance jeunesse et famille, dans l'organisation d'activités au sein des TAP et bien sûr dans les instances décisionnelles tel que le CA et le bureau.

Certains membres se sont exprimés sur le sens de leurs engagements. Pour eux cette démarche militante permet une ouverture sur autrui, un épanouissement grâce aux diverses rencontres faites au sein du territoire, un véritable enrichissement personnel en assistant à l'émergence, au cheminement et à l'aboutissement des projets ; une fierté de pouvoir être le témoin voir le porte-parole de certains habitants ou adhérents.

Lors de ces échanges et de ces réflexions est née la volonté d'une gouvernance plus interactive au sein du CA. Pour illustrer cet engagement et vous parler de certaines actions de l'année 2017, je nommerai :

- la belle initiative de Laetitia et Raphael qui soucieux de faire connaître leur musique ont proposé d'offrir des moments musicaux (violoncelle et flûte traversière). Ces soirées clôturées par un repas partagé chez l'habitant, dès que possible, ont eu lieu une fois par mois depuis septembre sur les différentes communes du territoire.
- le partenariat relancé avec la maison d'accueil de la

Feuilleraie. Ce travail a permis l'organisation d'un nouvel après-midi Café-Théâtre à la maison de loisirs de Crandelles. A cette occasion nous avons partagé des moments inoubliables empreints de chaleur, de générosité et de tolérance impliquant des résidents et des enfants fréquentant les TAP grâce à la volonté des salariés des deux structures.

- la réalisation du projet ados autour du jeune auteur/interprète Bugz-Bunny. Les jeunes, qui ont assisté à l'enregistrement du CD, ont assuré l'organisation du concert, l'accueil et la vente du CD. Cette expérience qui s'est déroulée dans la salle de Jussac dans une ambiance bonne enfant, fut une véritable réussite.

2017 est une année riche avec également la mise en place grâce au collectif 5 c (convivialité circuit court Crandelles) composé d'habitants des 7 communes du centre social de la gérante du bar du lac des Genevriers et de la mairie de Crandelles.





# Centre social Vallée de l'Authre



La démarche du Collectif « Convivialité Circuit Court Crandelles » est la suivante : Promouvoir le lien social entre les habitants du village de Crandelles, et par extension, entre les habitants des 7 communes du Centre Social de la Vallée de l'Authre (CSVA) en réunissant tous les acteurs (économique, Mairie, Associations, habitants...)



**« Un Circuit Court Economique et Solidaire (CCES) est une forme d'échange économique valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange. »**

Pour se faire, le « C.C.E.S. », propose des « rencontres et partages au village », autour du bar du Lac de Crandelles, tous les 1<sup>er</sup> dimanches du mois, autour de plusieurs thématiques, qui peuvent être concomitantes, établies selon un calendrier saisonnier.

- la vente directe entre producteurs et consommateurs.
- des animations réalisées par des artisans, producteurs, animateurs, conférenciers....
- des animations musicales.
- des dégustations de produits locaux.
- des repas mijotés au restaurant du Lac des Genevrières avec dans la mesure du possible les produits des producteurs.
- du troc de semences, de plants, de légumes, de confitures, de créations ...

Le centre social se crée et évolue grâce aux initiatives des habitants.

C'est un lieu où chacun est le bienvenu et où chaque habitant peut trouver sa place.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour nous parler des projets que vous avez à cœur.

La présidente  
Christine MARTIAL



Concernant l'ensemble de nos activités des informations sont mises à disposition sur le site du centre social et disponible auprès des secrétaires de mairie des 7 communes.

<http://csiva.fr/>

## HORAIRE D'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 17 h 00

[centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr](mailto:centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr)





# Vie associative



## A QUI S'ADRESSER ?

### **A.P.E.**

Présidente : Mme Nelly COUBETERGUE - 06.87.38.08.10

### **AGV REILHAC**

Présidente : Mme Christiane SOUBRIER - 04.71.47.22.39

### **UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTRE (USVA)**

Président : M. Serge LEYBROS  
04.71.47.27.85

### **COMITE DES FETES**

Co-Présidents : MM. Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE  
06.27.77.30.95 ou 04.71.47.23.62

### **ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : M. PEYRAT Louis - 04.71.47.23.41

### **GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTRE (jeunes)**

Président : M. Fabrice GAUTHIER  
04.71.47.26.02

### **LE TILLEUL REILHACOIS**

Président : M. LARION Jean-Michel - 04.71.47.26.48

### **A.C.C.A**

Président : M. PICARD Jean-Pierre - 04.71.47.21.36

### **AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)**

Président : M. GOUBERT Jean - 06.78.37.45.61

### **CLUB CANIN CANTALIEN**

Président : M. DANCIE - 06.79.97.79.68

### **LES AMIS DE BROUSSETTE**

Président : M. FONTANILLE Thierry - 04.71.47.21.27

### **ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE**

Président : M. PEYRAT Roger - 04.71.46.65.45

### **ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG**

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane - 04.71.47.22.39

### **AMICALE DES PRES VERTS**

Présidente : Mme Stéphanie AUTESSERRE - 04 71 46 24 40

### **RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L'AUTRE**

Président : Antoine SENAUD - mail : antoine.senaud@orange.fr

### **NATATION PASSION**

Président : Laurent SCHMUTZ - Tél 04.71.47.21.41

### **HBCNRJSC (Hand Ball Club NAUCELLES REILHAC JUSSAC ST-CERNIN)**

Présidente : Pamela RAYMOND - 06 89 99 24 48

### **LES VERGERS DE LA VALLEE DE L'AUTRE**

Président : Michel MIJOLE - Tel 04.71.46.63.40



## Le mot de l'adjoint à l'animation :



Chers bénévoles

Même si on ne décroche pas de médailles tous les jours, l'ensemble de nos associations a le mérite de résister, de faire face aux multiples difficultés que l'on perçoit quand on s'engage et surtout quand on prend les plus grandes fonctions.

Comme chaque année, l'équipe municipale, autour de Jean-Pierre PICARD, fière de ses associations, apporte son soutien pour épauler au mieux le milieu associatif. Grâce aux subventions, à l'aide logistique, à la mise à disposition du personnel communal, ce soutien permanent facilite votre travail à chaque manifestation je l'espère.

Tout cet investissement, ce courage se résume par de nombreuses réunions, du temps souvent en plus après votre travail quotidien, des déplacements quelquefois coûteux ...

Sans vous, responsables, bénévoles, l'ambiance dans notre petit village serait en perte de vitesse. Dans un département « en retrait », vous êtes les meilleurs acteurs du moment.

Je ne citerai personne, mais certains méritent un coup de chapeau. Rendre des gens heureux, de tout âge, à travers l'école, le sport, les fêtes de village, et bien d'autres animations, pour même innover avec le sport adapté.

Pour tout cela, je vous remercie personnellement.

Force est de constater que, lorsqu'une association disparaît, notre village s'éteint petit à petit et il est très difficile de faire revivre tout ce qui était pour nous, contacts, convivialité, animation locale.

Le moment est venu de remercier :

– Tous les sponsors qui, chaque année, nous permettent de réaliser nos programmes et faire face aux nombreuses



dépenses enregistrées à chaque bilan financier.

– Les quelques amis, qui restent dans l'ombre, mais qui par amitié rendent de précieux services dans plusieurs associations.

– Merci également aux employés municipaux pour leur aide et leurs compétences autour du milieu associatif.

Un grand merci à tous ces valeureux présidents, bénévoles qui réalisent une animation sur notre commune.

Maurice LABERTRANDIE.





# Vie associative

## Le Comité des fêtes :

### *Une équipe pour un village en fête !*

Et c'est autour de la galette chez Sylvie et Pascal que l'équipe du Comité des Fêtes s'est retrouvée.



Puis, premier rendez-vous de l'année avec le public, le 17 février, 116 personnes pour disputer le premier concours de belote de l'année. Pour remercier les joueurs, 4 jambons ont été mis en lot suivis de lots de volailles et bouteilles pour les plus malchanceux. Merci à tous les participants. Bravo à Lisa, Marion, Angélique et Laurent qui sont repartis avec un jambon... et encouragements pour Josette et Annie !



Puis les beaux jours arrivent et le 21 mai, rendez-vous était donné pour le traditionnel marché de printemps sur la place du village avec vide grenier, marché de pays, vente de bourriols et de pâtisserie par les membres du comité et animé par les Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols et restauration sur place avec une paëlla servie à une centaine de personnes.



*Le marché du printemps*



Le 1<sup>er</sup> juillet, c'est la fête du pain qui réunit toute l'équipe autour du four traditionnel de reilhaguet.

Après une semaine de chauffe, le four était fin prêt pour cuire les premières tourtes de pain et les tartes faites par les membres du comité avec l'aide des habitants de reilha-



guet le vendredi soir malgré une météo maussade. Rendez-vous était donné le lendemain à 6 h pour la suite de la cuisson.

Malgré la météo capricieuse, la pastourelle et promenade en poney gratuite pour les enfants jouaient au son des éclaircies. La journée s'est achevée autour d'un bon repas avec un peu plus de 100 personnes, avec au menu confit de canard, gratin de pomme de terre au cantal.



Merci à JOJO et Isabelle MEYNIEL, Christian STAVEL et son épouse pour leur aide ainsi que la famille SERONIE pour la mise à disposition de son garage pour cette manifestation.

Et nous arrivons à : **LA FETE PATRONALE** les 4 - 5 et 6 août. Les concours de pétanque du vendredi et samedi accueillent respectivement 64 et 95 équipes. Merci à Jean-mi LARION et à Patrice BERTRAND pour la tenue du graphique des deux concours.

En simultanément, une course cycliste organisée par l'ACVA prenait place avec l'organisation du challenge Jo FAUGERE avec la



traversée habituelle rue des alouettes, cité des landes, rue du bois des violettes et avenue de la liberté, sous les applaudissements des habitants.

Le samedi soir NELLY CHRISS présentait son spectacle sur la





place du bourg suivie de la soirée disco AUDIO MUSIC LIGHT jusqu'au bout de la nuit.

Après une courte nuit, le dimanche matin dès 9 h 00, vide grenier, promenade en poney gratuite pour les enfants, vente de pâtisseries préparées par l'APE. Messe à l'église St Laurent et vin d'honneur offert par la municipalité avec la remise des maillots au comité des fêtes offerts par la brasserie le BDM.



*Merci à Marie et Julien PUNA qui habitent sur notre commune.  
Merci à Pascal et Sylvie pour le casse-croûte offert aux membres du comité et à la municipalité pour le vin d'honneur.*



Tout ceci sous le soleil et cette année pour la première fois accompagnée par la BANDA DEL SOL venue de Béziers pour animer un apéritif musical qui n'en finissait pas...  
...L'après-midi, le spectacle en fanfare continuait avec la BANDE



DEL SOL qui accueillait et accompagnait le défilé de vélos fleuris auquel ont participé une vingtaine de petites têtes blondes fières de présenter leurs vélos en compagnie de leurs parents.

C'est la Compagnie LACADANSE qui orchestrait l'apéritif musical et annonçait le repas champêtre qui a été apprécié par plus de 300 convives. Puis rendez-vous sur la place où une foule s'était massée pour assister au spectacle proposé par LACADANSE.

A l'entracte, dans le noir, direction le ciel pour un splendide feu



d'artifice qui n'en finissait pas et qui a fait scintiller plusieurs lumières magiques. La soirée se terminait par un bal animé par LACADANSE avec un public fidèle et toujours aussi sympathique.

Un grand merci aux habitants de REILHAC pour leur accueil et leur générosité et aux sponsors sans lesquels la fête ne serait pas ce qu'elle est.

La fête terminée, le rangement effectué, toute l'équipe a pris du repos pour se retrouver pour un concours de belote organisé le 13 octobre avec... 108 beloteurs. Bravo à Louis et Jean-Hélène et Jean-Pierre qui sont repartis avec les jambons.

## Le Comité en Assemblée Générale :

Rendez-vous était donné le 18 novembre en présence des membres du Comité des Fêtes, de Monsieur le Maire, de Marie-Hélène ROUQUETTE, Conseillère Départementale, de fidèles sympathisants et la visite de notre président du Conseil Départemental, Bruno FAURE.

Après le bilan moral présenté par le président serge FOUR, place au bilan financier présenté par la trésorière Chantal JUILLARD qui faisait apparaître une situation financière saine pour un budget de 45 000 €. Maurice LABERTRANDIE, adjoint à l'animation, Jean-Pierre PICARD, Maire de REILHAC, remerciaient à leur tour l'équipe du Comité des Fêtes et leur assuraient, de leur soutien pour les futures manifestations.



à Monsieur le Maire, la municipalité de REILHAC pour le soutien matériel et financier et surtout la mise à disposition du personnel Technique pour la mise en place des structures qui représente, il est vrai, un certain nombre d'heures. Merci au personnel communal pour l'aide apportée tout au long de l'année.

• à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour son



# Vie associative

soutien financier et l'attribution de lots pour la fête.

- à toutes les personnes qui ne font pas partie du comité et qui apportent leur aide ponctuellement lors des manifestations.
- à Emeline Beguet et Manon Combelles pour leur investissement au sein Comité des Fêtes cette année. Un regret tout de même avec la démission de Manon suite à son départ de la commune.

« Et pour terminer, **MERCI** à vous tous, membres du comité des fêtes pour votre travail, votre soutien, votre engagement tout au long de l'année. Sachez que si on ramenait en heures votre présence les jours J des manifestations, cela représente 1200 heures, sans compter la préparation qui prend beaucoup de temps également, mais comme dit le dicton » : « *quand on aime, on ne compte pas, c'est cela le bénévolat et tout cela nous le faisons pour Notre Village* ».

Comme le veut la coutume, l'assemblée s'est clôturée par un



apéritif dinatoire, après le traditionnel échange de cadeaux. Cette année, ont été récompensés Francis VERNET et Daniel BLANDIN pour l'aide apportée tout au long de l'année. Et rendez-vous pour au mélimélo de Noël.



Par un temps d'hiver, après une courte journée pour nos exposants, rendez-vous été donné pour la découverte de la crèche avec l'arrivée du Père Noël et la distribu-

tion de friandises. Puis direction la salle polyvalente pour se restaurer pendant le tirage de la tombola.



130 convives se sont régalées avec le repas animé par le Cabaret de Sylvie. Bravo à l'équipe du Comité pour la présentation de l'assiette de fruits de mer, à Michel pour la préparation du Sauté de Canard au poivre vert et à Marie jo pour le gratin.

et à bâbord ....



Puis à tribord !!!!



Merci à tous pour votre participation... Et à l'année prochaine... Pour de nouvelles aventures...

Vous voulez rejoindre le comité des fêtes, faites le savoir auprès d'un responsable, vous serez les bienvenus.

## Le bureau :

Serge FOUR et Maurice LABERTRANDIE, co-présidents.

Chantal JUILLARD, trésorière

Daniel BLANDIN, secrétaire

Michel BOIREAU, secrétaire adjoint.

Membres : Maurice APCHIN, Simon BOULDOYRE, Laurent LIGONIE, Sandrine BEGUET et Emeline BEGUET.





## Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre (Crandelles - Jussac - Laroquevieille - Marmanhac - Naucelles - Reilhac - Teissières de Cornet - Freix-Anglards)



**« Anonymat, Volontariat, Bénévolat, Gratuité »**

Le Don de Sang Bénévole est le seul système qui permet de tendre vers l'autosuffisance.

Il permet d'assurer un niveau de qualité et de sécurité optimale tant pour le Donneur que pour le Receveur.

### Le don de sang :

- Au personnel de L'EFS (Etablissement Français du Sang) médecins, secrétaires, infirmiers : la collecte ;
- Aux Bénévoles de l'ADSB : la promotion, la signalétique, l'accueil des donneurs et la collation
  - A Jussac, ils assurent la collation
  - A Naucelles et Crandelles, la collation est assurée par l'EFS

On peut- être Donneur de 18 à 70 ans

Par an :

- 4 dons chez les femmes
- 6 dons chez les hommes

Possibilité de renseignement sur le don de moelle osseuse lors d'une collecte.

### La vie associative :

- 4 collectes à Jussac
  - 27/02/2017
  - 09/05/2017
  - 28/08/2017
  - 28/11/2017
- 3 collectes à Naucelles
  - 24/04/2017
  - 29/08/2017
  - 26/12/2017
- 2 collectes à Crandelles
  - 06/06/2017
  - 05/12/2017

En 2016 : 434 personnes se sont présentées.

- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, des élèves de CM ont participé au Concours de Dessin organisé par la FFDSB au cours des TAP. Merci au Centre Social de la Vallée de l'Authre.

- 1 goûter a été offert

- Le 16 septembre 2017 : La rando a eu lieu cette année à Crandelles. Une cinquantaine de marcheurs a répondu présent malgré le temps

maussade et au retour a pu apprécier les gâteaux offerts par l'école de Boulangerie d'Aurillac.

- Le 10 février 2017 : l'Assemblée Générale a eu lieu à Naucelles en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président de l'UD 15, de Christian POULHES Maire de Naucelles, de Jean-Pierre PICARD Maire de Reilhac, Eliane ROUX Représentant Alain BRUNEAU Maire de JUSSAC.

Bilan moral et financier ont été présentés et votés.  
1 démission et 1 entrée au Conseil d'Administration

Le Docteur MOMPEYSSIN rappelle que :

- Le sang est irremplaçable
- 10 000 dons par jour sont nécessaires
- Insiste sur l'autosuffisance et la sécurité du Receveur mais aussi du Donneur.

61 Diplômes ont été remis dont 1 pour 100 Dons.

Le pot de l'amitié a été offert par la Municipalité de Naucelles, suivi d'un cocktail dînatoire.

Merci aux Donneurs, Bénévoles, Municipalités, aux Présidents et Membres des Associations pour leur soutien.

### Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER

Vices-Présidents : - Eliane ROUX

- Geneviève CALVET

- Christian GASTON

Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER

Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE

Secrétaire : Ginette APCHIN

Secrétaire Adjointe : Yvette ROLLAND

### Calendrier collectes 2018 :

**JUSSAC** : Jeudi 22 février - Jeudi 03 mai - Lundi 27 août - Jeudi 22 novembre

**NAUCELLES** : Mardi 24 avril - Mardi 14 août - Jeudi 27 décembre

**CRANDELLES** : Mardi 19 juin - Mardi 18 décembre

Prochaine Assemblée Générale : Vendredi 2 février 2018 à 18 h 30 à Crandelles.





# Vie associative

## Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants, ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre, où nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de la gerbe de fleurs au monument, il revient au Maire de la commune, et au Président des Anciens Combattants, de lire les messages du Ministre des Armées et le Message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre, puis l'appel aux Morts (enfants de la commune mort pour la France) une minute de silence est Observée en leur mémoire, puis c'est la Marseillaise qui clôture ce moment du souvenir

C'est le 5 janvier qu'avait lieu notre Assemblée Générale, qui comme tous les ans se termine par la galette des rois et le verre de l'amitié, en formulant les vœux pour la nouvelle année.



Le 8 mai 2017 après les cérémonies aux monuments aux morts des deux communes et la messe à Reilhac, le traditionnel repas de l'amitié n'ayant pu être organisé pour raison de

santé de notre Président, c'est au café Gamel que l'apéritif nous a été offert par l'association en Présence des maires de Reilhac et Naucelles.



Pour le 11 novembre, date de la fin de la Première Guerre Mondiale, à 10 h 15 avait lieu le rassemblement au monument aux morts de Naucelles en Présence de M. le Maire de Naucelles avec dépôt de gerbe, suivi des formalités habituelles et pour la première fois, nous avons chanté la Marseillaise à haute voix. Merci à tous.

A 11 h 00 la messe avait lieu à Marmanhac puis à 12 h 00 le rassemblement au monument aux morts de REILHAC avec dépôt de gerbe en présence de Mme Apchin, adjointe, représentant



M. le Maire Jean-Pierre Picard absent pour raison de service, avec dépôt de gerbe suivi des formalités habituelles.



A 13 h c'est au restaurant scolaire de Naucelles que Monsieur le Maire Christian Poulhès nous a convié pour un repas succulent préparé par Séverine et Aurore dont la renommée n'est plus à faire (Merci à toutes les deux). Etaient également présentes Mmes Apchin et Soubrier, adjointes à Reilhac et pour Naucelles Christian Gaston, 1<sup>er</sup> Adjoint, ainsi que l'Abbé Sournac curé de la paroisse, des anciens combattants et sympathisants. Un air d'accordéon et de cabrette offert par Louis Peyrat et Pierre Calvet clôturait ce bon moment passé en toute fraternité et



convivialité, merci Monsieur le Maire. A noter, même « si une fois n'est pas coutume » que le Maire de Naucelles et son 1<sup>er</sup> adjoint nous ont montré leurs talents de serveurs avec blouse blanche ! Félicitations.

A signaler que Jean Raoux, malade, à qui nous adressons nos remerciements avec souhaits de rétablissement, a été remplacé par M. Mathieu comme porte-drapeau bienvenu dans l'Association et merci.

M. Amblard est toujours à la maison de retraite de Reilhac et nos fidèles sympathisants, M. et Mme Bonhoure sont à la Maison de retraite St Joseph à Aurillac nous pensons bien à eux.

A Noël, un colis a été attribué aux anciens combattants et aux veuves de guerre afin de marquer les fêtes de fin d'année.

Le Président Louis PEYRAT

### Composition du Bureau

PRESIDENT	M. PEYRAT Louis
VICE PRESIDENT	M. TEULIERE René
SECRETAIRE-TRESORIER	M. BRUEL NOËL
PORTE DRAPEAUX	M. Mathieu Albert, M. CALVET Pierre



## Le Groupement de la Vallée de l'Authre en mode « Label FFF » pour cette nouvelle saison...



Après une saison 2016/2017 très riche au niveau sportif avec un titre de champion du Cantal en U15, une montée de notre jeune équipe féminine en Promotion de Ligue et de très bons résultats dans toutes les catégories aux quatre coins de notre département du Cantal, nous avons clôturé celle-ci par notre traditionnelle Assemblée Générale fin juin au terrain de football de REILHAC, réunion où l'on nota une affluence importante, signe du dynamisme de notre association.

Nous noterons la bonne maîtrise de notre budget d'environ 37000€ avec quelques recettes nouvelles (tournoi féminin, buvettes, soirées diverses et notre quine...)

Notre club a aussi décidé de pérenniser l'emploi de notre coordinateur sportif Yohann ALRIVIE en transformant son emploi d'un CDD de 10 h/semaine en un CDI sous le même format. Le rôle de Yohann au sein de notre structure est primordial, sachant que chacun d'entre nous est bénévole mais aussi salarié à l'extérieur. De plus, celui-ci poursuit sa formation de technicien sportif une semaine par mois à Lyon, capitale de notre région AURA, gage de qualité et de sérieux pour notre structure.

C'est ainsi que notre école de football vient d'obtenir le Label Jeunes Espoir délivré par la Fédération de Football Française et la Ligue du Football Amateur tant pour son ensemble que pour sa



section féminine ; Ce label est la reconnaissance du travail effectué ces dernières années pour structurer notre association et développer notre projet Club autour de 4 axes :

- Le projet associatif visant à consolider le club autour d'une organisation cohérente et sécurisante et à développer le mieux vivre ensemble
- Le projet sportif visant à mettre en adéquation les offres du club et les besoins des pratiquants.
- Le projet éducatif visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de vie et du jeu au sein et en dehors du club.
- Le projet d'encadrement et de formation visant à renforcer les compétences de nos éducateurs.

A chacun, jeunes joueurs, parents, éducateurs et bénévoles du club de faire vivre ce label afin de poursuivre notre objectif principal : **prendre du plaisir à pratiquer le football dans un cadre agréable avec l'envie de progresser à son rythme.**

Le Groupement de la Vallée de l'Authre tiens aussi à remercier la municipalité de REILHAC pour la mise à disposition et l'entretien de tous les équipements publics que nous sommes amenés à utiliser et tout particulièrement le terrain de football.

Bonne saison à tous.

**Les jeunes joueurs, les éducateurs, les bénévoles et l'ensemble du GVA vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**





# Vie associative

## Amicale des Parents d'Elèves



Comme chaque année, les démarches de l'Association des Parents d'Elèves, (APE), ont permis aux enfants de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.

L'équipe de l'APE s'active bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but de :

- Financer tout ou partie des activités, culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire.
- Faire bénéficier, à tous les enfants de l'école, de ces activités.
- Proposer des activités extra scolaires pour les enfants.
- Participer à l'animation et à la vie du village.

### **Dans le cadre scolaire, cette année les enfants ont bénéficié des activités suivantes :**

- **Sorties piscine** : comme l'an dernier, les séances, pour les classes de GS au CM2, ont eu lieu grâce à l'intervention de l'APE pour les prestations de deux maîtres nageurs et de la mairie pour le transport.
- **Sorties cinéma** : divers cours métrages adaptés selon les niveaux
- **cross** à Jussac
- **Noël** : cet événement est marqué par le traditionnel repas organisé par la mairie, un spectacle à la salle polyvalente et bien sûr la venue du Père Noël avec des cadeaux collectifs pour l'école et un livre par enfant offert par l'APE.
- **Sorties de fin d'année**. Tous les enfants ont pu faire une sortie. Les plus grands 2 jours à Saint-Urcize et une journée au Lioran ; de la grande section au CE2, les enfants ont eu l'occasion d'aller aux grottes de Pech Merle où ils ont pu profiter d'un atelier et visiter la grotte. Enfin les plus petits sont



allés visiter l'entreprise des Jouets de Fanny à Velzic où ils ont pu fabriquer un petit objet souvenir.

- L'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle **fête de l'école**. L'occasion pour les enfants de faire découvrir à leur famille les chants qu'ils avaient pu apprendre au cours de l'année dans le cadre de l'atelier chorale ainsi qu'une pièce de théâtre préparée avec Isabelle Delavet, conteuse financée par l'APE. Les jeux animés par l'équipe de l'APE et la maquilleuse ont ravi les enfants. La journée s'est clôturée autour d'un repas convivial animé par une disco mobile.

### **Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :**

- A l'automne, nous avons demandé aux enfants de faire un joli dessin qui a été reproduit sur des **sacs isothermes**. Ces sacs ont été ensuite vendus aux familles et amis.
- Le **Quine** annuel s'est déroulé fin janvier. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les familles et les Reilhacois, le tout dans une ambiance chaleureuse.







- Le **carnaval** a été renouvelé cette année. Il a eu lieu en mars lors d'un samedi ensoleillé qui a permis aux nombreux enfants déguisés de défiler dans les rues du bourg de Reilhac. En fin d'après-midi, l'homme de paille a brûlé pour laisser place au printemps. Les enfants ont pu partager un goûter offert par l'APE avant de danser jusqu'au bout de la nuit... Les parents et villageois ont dégusté un repas préparé par les membres de l'APE..

- Le soleil et le froid étaient au rendez-vous pour la **vente annuelle du muquet** pour laquelle les habitants réservent toujours un très bon accueil aux bénévoles de l'APE.



- Enfin, les membres de l'APE et les parents d'élèves ont confectionné des pâtisseries (tartes aux pommes, fraises, chocolat...), afin de les vendre lors de la **fête patronale**. Toutes les pâtisseries ont été vendues ! Ce fût un moment convivial de partage avec le comité des fêtes.

## Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel, aux enseignants pour leur implication, aux parents, aux Reilhacois, aux agents communaux, ainsi qu'aux membres actifs

qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre l'association et de ce fait **l'école de nos enfants**.

Nous avons une pensée émue pour la famille de Bernard Laveissière. Bernard était le Président d'honneur de l'association des parents d'élèves depuis de nombreuses années. Il nous a quitté brutalement à la fin de l'année scolaire. Bernard ne sera jamais assez remercié pour son dévouement et sa disponibilité.

L'**Assemblée Générale**, pour l'année 2017-2018, s'est déroulée le 26 septembre 2017.

7 nouveaux membres cette année ont souhaité rejoindre l'équipe.

Vous pouvez nous laisser vos idées, suggestions d'animation, propositions d'amélioration... sur le mail de l'association : [ape.reilhac15@gmail.com](mailto:ape.reilhac15@gmail.com) ou sur la [page facebook de l'APE](#).

## Composition du nouveau bureau 2017-2018 :

*Présidente d'honneur :* Christiane SOUBRIER

*Co-présidentes :* Nelly COUBETERGUE  
Marie PUNA

*Trésorières :* Méлина LAFON  
Pascale MARTIN

*Secrétaires :* Patricia CHAYLA  
Marie-Pierre ROLLAND

*Membres actifs :* Séverine MAURIOS, Sandrine FABREGUES, Claire MAS, Emilie COMPIGNE, Julien SALLES, Claire RODRIGUES, Marie-Hélène SERONIE, Aurélie DABERTRAND, Aurélie PANIS, Sandrine VIDALAIN, Laurent PALAT, Claire FREYTET, Nelly LEMOINE, Sylvain PECHAUD, Stéphanie LAUZET

En espérant toujours et encore une mobilisation massive des parents pour cette année 2017 - 2018...

A TRES BIENTOT.

Le BUREAU





# Vie associative



Siège social : 8 rue des Aubépines 15250 REILHAC  
Adresse Mail : cantal.amigau@gmail.com



Toute l'équipe AMIGAU remercie la Municipalité de REILHAC pour la subvention qui lui est attribuée. Un grand merci aussi au secrétariat, sans oublier l'équipe technique pour leur dévouement.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 15 avril 2017.

Merci à notre seul Corrézien, Patrick Tardivel, pour les deux années passées au sein de notre association.

Patrick est remplacé par un Aurillacois, nouveau adhérent : Laurent Marchon.

L'effectif pour 2017 reste composé de 12 membres.

## Le bureau de l'association reste inchangé :

Président : GOUBERT Jean REILHAC - tel : 06 78 37 45 61

Trésorier : CHASTEL Anthony Maurs - tel : 06 31 59 62 22

Secrétaire : MAFFRE J.-Jacques AURILLAC - tel : 06 74 07 72 50

Membres : Orgue Daniel, Arpajon - Goubert Vincent, (Conros) Arpajon - Fournié J.-Pierre, Arpajon - Goubert Benoit, Vézac - Francon René, Aurillac - Faucher J.-Pierre, Aurillac - Marchon Laurent, Aurillac - Demaison J.-Louis, Roanne-St-Mary - De-gueule Daniel (Cassiers) Ayrens.

## Nos manifestations 2017 :

• Le 7 mai nous avons organisé : **EXPO MOTO**, Bourse d'échange sur l'enceinte de la salle polyvalente.

Malgré un temps exécrable, 65 machines deux roues étaient tout de même au rendez- vous pour essayer de satisfaire un public bien moins courageux.

Merci au Torpédo club qui a une nouvelle fois répondu présent, avec ses véhicules d'époque : Juva quatre, 2 cv acadienne, pontiac... et autre.

Merci aussi aux 25 plus courageux qui nous ont fait l'honneur de participer à notre repas du midi, sans se soucier de la météo.

## • Le 4 juin s'est déroulée la sortie moto inter club.

22 personnes étaient présentes au rendez- vous fixé à 7 h 30 salle polyvalente : casse-croûte, café, brioche pour les participants. Départ 9 h pour un circuit de 130 km.

Reilhac, Aurillac (belbex) Ytrac (les bouleaux), Sansac de Mar-miesse, (bourriergue), St-Mamet, (Magne), le Rouget... pose café et visite de la collection de Jean-Pierre, plus de 80 véhicules 2 roues, de l'avant-guerre, du scooter, au solex, money goyon 250, jusqu'au trail, 500 xt, puis de la voiture, panhard, peugeot 203, coccinelle, 2 cv, BMW...



Puis 11 h 30 ; il faut reprendre la route Roumégoux, Parlan, St-Hilaire, Maurs (restaurant le PERRIGOR) où un succulent repas nous a été servi. Retour par Leynhac, St-Antoine, Marcolès (l'enseigne) Roanne St-Mary, (Conros) Arpajon, Aurillac (les alouettes), Naucelles, Reilhac où a été pris le pot de l'amitié pour conclure cette belle journée sous un soleil radieux.

• **11 juin** : sortie en Aveyron avec nos amis de la Dynamo Cantalienne.

• **3 septembre** : sortie à Villefranche de Rouergue avec les Vieilles Chaines Villefranchoises.

• **8 octobre** : sortie à Figeac pour certains.

Et puis la fin de saison arrive ; c'est le rendez- vous annuel : la bourse d'échange les 28 et 29 octobre à Monclar de Quercy 82 230 proche de MONTAUBAN. Pièces neuves et occasions attendent ceux qui sont à la recherche d'une pièce cassée durant la saison, bougie neuve, pneu, câble embrayage de frein, joint culasse, pièce manquante pour véhicule en restauration...



## Dates du club AMIGAU pour 2018

2 sorties moto : le 8 mai 2018 et le 3 juin 2018





## Gymnastique Volontaire



### Sport Bien-être

Une nouvelle année sportive a débuté mi septembre.

40 adhérents dont 9 enfants (3-6ans) participent aux cours.

La section, affiliée à FFEPGV (fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire) sous la houlette de 3 animatrices diplômées se doit d'apporter bien être, convivialité à tous en permettant de préserver son capital santé.

Pour les adultes : Ghislaine et Adeline (1 fois par mois) : circuit training, cardio, step, renforcement musculaire, stretching.

Pour les seniors : Ghislaine : gym douce, mémoire, équilibre, cardio, Pilates, stretching, travail en atelier.

Pour les enfants : Céline aidée par 2 licenciées bénévoles : jeux collectifs, parcours, habileté, éveil.

**Le 29/01/17** : le thé dansant animé par Yannick Leybros a eu lieu, une soupe au fromage préparée par les bénévoles a terminé la soirée.

**Le 9/06/17** : en présence d'élus et de nombreux adhérents a eu lieu l'assemblée générale. Bilan moral et financier ont été présentés et votés, suivis des projets et questions diverses.

Les adhérents (seniors et adultes) ont poursuivi la soirée autour d'un repas.



En juin, un goûter a été offert aux enfants.  
Noël a été fêté dans chaque section.

Tous nos remerciements aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité, au conseil départemental et au Crédit Agricole.

**Je m'inscris au club (2 cours gratuits).**

**Horaire des cours** : seniors mardi de 10 h 30 à 11 h 30.  
enfants jeudi de 16 h 45 à 17 h 45  
adultes jeudi de 20 h à 21 h.

**Bureau** : Présidente : Christiane Soubrier  
Vice-présidente : Nathalie Brousse  
Trésorière : Patricia Daulhac  
Trésorière adjointe : Juliette Lapouble  
Secrétaire : Odette Montergous  
Secrétaire adjointe : Michèle Alric



# Vie associative

## Tilleul Reilhacois



Cette saison 2017 l'effectif de notre club compte 137 licenciés à savoir 105 pour la section pétanque et 32 pour la section sport adapté.

L'année 2017 fut bien remplie ; nous avons participé aux divers championnats et coupes. Pour la coupe, nos trois équipes perdent en quart de finale coupe du comité. En championnats des clubs 6 équipes engagées, 3 en championnat féminin, 2 en championnat masculin seconde division et une en plus de 55 ans première division. Cette saison notre club fut mis à l'honneur avec 3 équipes qualifiées pour les finales des championnats des clubs qui avaient lieu à LANOBRE .



Notre équipe féminine coachée par Marie-Ange qui, en poules, ne perdait aucun match, rencontrait SAIGNES en demi-finale, la victoire leur ouvrait les portes de la finale contre l'équipe de SAINT-SIMON et après deux années de défaite en finale, elles devenaient championne du Cantal des clubs ce qui leurs permettra de participer aux championnats de ligue en 2018 avec des rencontres à travers la région. Nos deux équipes masculines elles aussi terminèrent premières de leurs différentes poules, mais s'affrontèrent dans une lutte fratricide en demi-finale règlement oblige. Ils ont même dû avoir recours



à une triplette supplémentaire étant à égalité à la fin des parties. A ce petit jeu, l'équipe coachée par JUJU sortait vainqueur et se voyait le droit de rencontrer MURAT en finale. Mais avec toute l'énergie donnée en demi-finale ils s'inclinaient logiquement. Le titre de vice-champion



leurs ouvre la montée en première division. Quant à l'équipe de plus de 55 ans elle se maintient en première division.

Cette année 2017 a vu la naissance de notre école de pétanque. Pour cette première, nous avons participé aux championnats du Cantal dans les diverses catégories et une équipe en championnat de ligue. Cette nouvelle saison a vu l'effectif des petits loups (surnom pour notre section) s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux licenciés portant celui-ci à 23.

Notre section sport adapté continue son petit bonhomme de chemin avec le titre de champion et vice-champion régional et quelques places d'honneur qui nous ont ouvert la porte des

« FRANCES » qui avaient lieu à HYÈRES début juin. Nous nous sommes donc déplacés avec 4 doublettes ; une grande aventure pour notre club, un périple de 5 jours qui nous a encore plus motivé pour le travail que l'on accomplit



auprès des personnes handicapées tout au long de l'année. Merci donc à Fabrice BOLJESIC, nouveau responsable de la section, Alain CHEYMOL, Sébastien NOËL, Alain DEGOUL, Jean-Claude VEDRENNE, Alain LESMARIE, Jean-Michel LARION et Chantal BERTIN qui nous a rejoint cette fin de saison. Nous tenons à remercier le centre social de la vallée de l'Authre pour la mise à disposition gratuite de leur mini bus. Un petit résultat avec la défaite au France B en huitième de finale de notre doublette Ségolène et Jonathan à savoir que Ségolène est handicapée mentale et mal-voyante.

A Reilhac, tout au long de cette saison, nous avons organisé différentes manifestations. Comme chaque année début février nos traditionnels tripoux chez Sylvie et Pascal GAMEL, suivis par notre concours au boulodrome communautaire d'Aurillac, le trophée Jo FAUGERE et Daniel DELORT où 60 triplettes s'étaient engagées, le 1<sup>er</sup> mai le comité nous avait confié l'organisation du championnat triplettes promotion. 96 joueurs s'étaient donnés rendez-vous à 9 heures. Après des parties très disputées, une triplette du club de la Haute-Auvergne fut sacrée championne du Cantal. Malgré une météo capricieuse tout le monde nous a félicités pour nos installations et notre organisation.



Les beaux jours arrivant nos traditionnels concours du vendredi soir purent débuter. Ce fut donc 264 doublettes qui se donnèrent rendez-vous pendant ces soirées estivales. Le mois de juillet a vu la onzième rencontre avec les E.S.AT de l'A.D.A.P.E.I du Cantal. Le 29 octobre les quatrièmes 10 Heures E. LECLERC ce sont déroulées au boulodrome de Tronquière à Aurillac réunissant pour cette édition 40 triplettes féminines de tous les départements limitrophes. Ce semi-marathon féminin et à ce jour la seule compétition réservée aux féminines qui se déroule dans le Cantal.

Nous profitons de cet espace pour remercier notre commune tant pour son aide financière que matérielle à laquelle je ne peux en dissocier les employés municipaux Laurent, Hervé et Chantal, le conseil général, la CABA, le Crédit Agricole, Groupama ainsi que les commerçants et artisans. Un grand merci à nos 2 sponsors institutionnels que sont le super marché E. LECLERC à Aurillac et le magasin de trophée et tenues ANCOOR à Laroquebrou.

Pour les enfants intéressés par la pratique de la pétanque prendre contact avec le club : Tel : 04/71/47/26/48 ou Email : [le.tilleul-reilhacois@orange.fr](mailto:le.tilleul-reilhacois@orange.fr)

L'école est ouverte pour les catégories de 7 ans à 17 ans, la cotisation est de 20 €, le club prenant à sa charge le coût de la licence et l'assurance. Pour l'encadrement, un moniteur BF2 du club et 4 licenciés initiateurs encadrent les entraînements qui ont lieu le samedi matin sur le terrain de Reilhac ou au boulodrome d'Aurillac quand la météo est mauvaise.

Notre site internet continu :

[www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com](http://www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com)

Pour cette nouvelle année le Président, les membres du bureau et tous les licenciés souhaitent une bonne et heureuse année 2018 à tous les Reilhacoises et Reilhacois.

## A vos agendas :

- 07 juillet concours avec les personnes handicapées.
- Les vendredis 15 et 29 juin, 20 juillet, 31 août, 7 septembre concours ouvert à tous à 20 h 30 et le lundi 6 août à 14 h 30.
- Assemblée générale le 24 novembre.



## Le bureau :

*Pdt d'honneur* : Picard Jean-Pierre

*Pdt actif* : Larion Jean-Michel

*Vice Pdt* : Valade Laurent

*Secrétaire* : Bertrand Patrice

*Secrétaire adjoint* : Bastide Sophie

*Trésorière* : Larion Martine

*Trésorier adjoint* : Charbonnel Didier

*Membres* : Cheymol Bernadette, Cheymol Alain, Degoul Alain, Boljésic Fabrice, Noël Sébastien, Degoul Jérôme, Vedrenne Jean-Claude





## Anciens combattants AFN Vallée de l'Authre



L'assemblée Générale des anciens Combattants d'AFN de la Vallée de l'Authre qui englobe 7 communes : Laroquevielle, Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles et Teissière de Carnet, s'est tenue dans la salle du BURON commune de Naucelles le 19 mars 2017 en présence du Maire CHRISTIAN POULHES .

Les assemblées Générales sont organisées chaque année dans une commune différente.

Le Président Roger Peyrat présente le rapport d'activité devant une quarantaine d'adhérents.

Rapport qui reste sensiblement le même que celui de 2016. D'abord perpétuer le devoir de mémoire ; puis il énumère les principales actions : visite aux malades hospitalisés, visite aux épouses des camarades décédés, principalement dans le cadre des difficultés auxquelles elles ont du faire face, ainsi qu'aux démarches diverses (parfois financières). Il souligne que 147 anciens sont à jour de leurs cotisations.

Il regrette que le voyage habituel n'est pu être organisé, mais par contre celui de 2017 aura bien lieu sur une journée à CAHORS le 8 juin avec un beau programme.



Voyage à Cahors

### La composition du bureau reste inchangée :

*Président* : Roger Peyrat,  
*Vice-Président* : Bruel Noël,  
*Trésorier* : Belaubre Pierre,  
*Trésorier Adjoint* : Monpeysson François,  
*Secrétaire* : Aleyrangues Danielle,  
*Déléguée aux Veuves* : Canche Madeleine ,  
suppléante : Guillemain Jeanine  
et enfin Porte-drapeau : Belaubre Pierre.

Madame Canches, responsable du social, donne différentes et nombreuses informations sur les droits des anciens combattants et de leurs veuves et comment formuler ces demandes nécessaires pour les faire aboutir. Toutes ces informations se retrouvent également dans le journal « Les Anciens d'Algérie » ou le journal national que reçoivent tous les cotisants.

Puis le Président donne la parole au trésorier Pierre Belaubre qui présente une trésorerie saine qui n'appelle pas de remarques particulières. Il rappelle simplement les diverses actions qui ont généré des dépenses, en particulier aides sociales, colis, gerbes de fleurs, aides exceptionnelles ou manifestations diverses.

Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé il est demandé à l'ensemble des

présents de se rendre à l'église pour la messe et ensuite au monument aux Morts pour le dépôt de la gerbe du Comité par le Maire de la commune et le Président des Anciens combattants.

Le Maire, procédait à la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants suivi de celui des

Anciens Combattants lu par Madame Aleyrangues. La Marseillaise clôturait cette manifestation.

Puis les 90 participants se sont rendus à la salle polyvalente où mijotait un très bon repas, prolongé par un air d'accordéon

du Président Roger Peyrat invitant les anciens et leurs épouses à envahir la piste de danse.



Le Président ROGER Peyrat



USVA



Equipe fanion vainqueur de la coupe du Cantal 2016-2017

Quelle belle saison 2016-2017 pour l'ensemble de notre Club !

En termes de résultats sportifs les coprésidents Fred Besson et Serge Leybros se sont montrés très satisfaits des résultats obtenus.

L'équipe fanion après avoir assuré son maintien dans son championnat de Ligue d'Auvergne Rhône Alpes, Division Honneur Régional (R2), a remporté la Coupe du Cantal pour la deuxième saison consécutive le 10 juin 2017 face au club de Châtaigneraie Cantal sur la magnifique pelouse de Riomès-Montagnes, Quelle superbe performance lorsqu'on connaît l'engouement et l'attachement de tous les clubs cantaliens pour l'obtention de ce trophée.

Suivant ce bel exemple, la formation 2 après une deuxième partie de saison très convaincante termine en beauté son championnat d'Excellence se classant à la seconde place. Ce classement lui permet d'accéder au niveau supérieur en Championnat Elite du District du Cantal. La formation 3 a parfaitement conservé son rang dans son championnat démontrant une fois de plus son rôle essentiel de lien au sein de l'USVA.

Au regard de ces brillants résultats obtenus, des félicitations doivent être adressées aux coaches respectifs de nos trois formations, Yohann Alrivie pour la formation fanion, Fred Lafon pour l'équipe 2 et Patrice Garry pour la formation 3. Les vraies valeurs de notre Club parmi lesquelles celles de solidarité et d'ambition sportive, ce qui n'exclut en rien la convivialité au sein du Club, alliées à la

qualité sportive de notre effectif ont largement contribué à l'obtention de ces brillants résultats,

Lors de l'Assemblée Générale de juin dernier, le secrétaire Ludovic Canches n'a pas manqué de relever les aspects significatifs de la bonne marche du club à savoir l'augmentation du nombre de licenciés (+35) pour atteindre 244 licenciés, notant avec satisfaction les réels efforts obtenus dans le comportement sportif de l'ensemble du groupe largement reconnu par les instances du football cantalien.



La sérénité était de mise également du côté de notre trésorière, Brigitte Landes, laquelle a pu une nouvelle fois présenter un budget financier global en équilibre. Performance qui n'a été possible, comme celle-ci le soulignait, que grâce à l'appui de nos trois municipalités, Jussac, Marmanhac et

Reilhac, et l'investissement de l'ensemble de nos partenaires institutionnels et ceux issus du secteur économique local.

Par ces quelques lignes, les présidents tiennent à les remercier vivement.



Equipe 2 accédant au championnat Elite



# Vie associative

## Amicale des Prés Verts



Notre association fonctionne avec les Subventions du Département, des Communes, des adhésions des familles, des recettes des différentes manifestations et les ventes de nos objets fabriqués pendant l'atelier tricot animé par Mme Canches Michèle.



Cette association a permis de mettre un peu de vie dans la Résidence ; de faire connaître l'EHPAD aux personnes de l'extérieur et de créer un lien social entre les familles, les résidents, le personnel et la population de Reilhac, ainsi que les élus locaux. Les différentes manifestations organisées tout au long de l'année 2017 :



**Samedi 28 janvier** : pièce de théâtre avec Venazeis'anim "Les louftings".

**Samedi 25 mars** : **Concours de belote**

**Dimanche 2 avril** : Vide dressing à Jussac

**Vendredi 12 mai** : **pièce** de théâtre avec Venazeis'anim "Une journée en HP"

**Dimanche 21 mai** : marché de Printemps à Reilhac

**Dimanche 18 juin** : repas des familles animé par Nathalie Bernat

**Vendredi 23 juin** : assemblée générale

**Dimanche 1<sup>er</sup> octobre** : Thé dansant animée par l'orchestre de Nathalie Bernat

**Mercredi 13 décembre** : Les résidents de l'EHPAD ont reçu leurs cadeaux de Noël lors du repas thérapeutique (repas du personnel avec les résidents).



### Ces manifestations permettent à l'association de financer :

- Deux heures de gym par semaine.
- Une intervention d'un animateur extérieur (accordéoniste, chanteur ...)
- Du petit matériel pour nos différents ateliers manuels
- Les cadeaux de Noël des résidents.

### Manifestations prévues pour 2018 :

- 6 janvier : vœux du maire à la résidence animé par Sylvie Pulhès
- février : tombola
- 8 avril : randonnée
- 10 juin : thé dansant avec Nathalie Bernat
- 17 juin : repas des familles animé par Sylvie Pulhès.

### Les animatrices :

Mme AUTESSERRE Stéphanie  
Mme MOULIER Colette



## Club Canin Cantalien



Même s'il est encore méconnu sur ses propres terres, le club qui fêtera ses 28 ans cette année est reconnu au niveau national. Son terrain (loué par le club à un particulier) situé sur les bords de la D922 est un passage obligé pour tous les amateurs de « ring » qui viennent s'affronter chaque année en fin de mois d'août. Le Ring qui est le sport canin le plus technique, perfectionniste est également très spectaculaire. Les sauts, les attaques lancées et garde d'objet en font une discipline élitiste par excellence.

Le chien de Ring doit être physique, rapide, volontaire, courageux, mais également équilibré, capable de se dominer, réagir au quart de seconde, être disponible au travail et réceptif au maître.

Le Ring comporte trois parties distinctes :

Exercices de saut, exercices d'assouplissement (plat) et exercices de mordant. Le Club Canin Cantalien est habilité par son président à dispenser la formation sur l'éducation et le comportement des chiens de

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Cette année encore les concurrents sont venus des quatre coins de France pour participer à ce concours comptant pour le championnat de France. La qualité de l'accueil et de ses installations y sont certainement un petit plus. Outre les entraînements qui ont lieu les mercredis et samedis, ses membres ont participé à un interclubs à Thiers et ont animé la fête de Loupiac le 20 août dernier. Un barbecue a été également partagé par les membres du club le 29 juillet.

Le club est ouvert à toutes races de chiens avec ou sans pedigree qui peuvent obtenir le CSAU (certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation).

Contacts aux 06.79.97.79.68 ou 04.71.47.27.48. Le club pratique également l'agility. En 2018, le concours de ring aura lieu les 25 et 26 août.

Le club tient à remercier la municipalité pour son aide ainsi que les employés municipaux pour l'entretien du terrain, remerciements qui vont également à tous les sponsors et bénévoles du club sans qui rien ne serait possible.

**AVEC TOUS MES VOEUX POUR 2018.**

Le président André Dancie



## Fête des voisins à Reilhaguet

Quoi de plus naturel que de vouloir fêter l'arrivée de l'été ? C'est à l'initiative de quelques irréductibles que les habitants du hameau de Reilhaguet se sont, en effet, retrouvés le 23 juin 2017 chez Christiane et Jean Pierre pour la traditionnelle « fête des voisins ».

Ce petit moment de détente et de convivialité fut partagé dans la bonne humeur et la bonne ambiance.

C'est aussi dans des moments comme celui-là que des liens se créent.

Merci à la famille SERONIE pour son accueil, merci à tous et à bientôt pour renouveler cette belle initiative.





# Vie associative

## NRJ Hand



encadrante des deux clubs grâce à qui cette convention est une réussite et perdure dans le temps.

### Un club qui se diversifie

Le handball club NRJ SC met un point d'honneur à se diversifier et à garder son indépendance le plus possible. En effet, le club en son nom propre propose du moins de 9 ans, moins de 11 ans et moins de 13 ans filles. Le club a créé cette saison une équipe loisir qui s'entraîne le jeudi soir à 20 h 30. Le but étant de s'amuser et de découvrir notre sport dans un cadre ludique.

Pour cette saison 2017-2018, le handball club NRJ SC est heureux d'avoir un nombre de licenciés quasi identique à l'année passée, soit 120 licenciés.

Nous avons cette saison la chance d'avoir pu compter parmi nous des licenciés fidèles mais également d'accueillir de nouveaux licenciés. Le club compte 12 équipes du moins de 11 ans aux adultes garçons et filles.

Le club met tout en œuvre pour pouvoir proposer la pratique du handball à tout âge et pour tout niveau.

### Un club qui réunit plusieurs communes

Le handball club NRJ SC qui signifie Naucelles, Reilhac, Jussac et St-Cernin est composé de licenciés domiciliés sur divers cantons du secteur en plus des quatre communes principales soit Crandelles, Teissières de Cornet, St-Paul des Landes, Marmanhac, Ytrac... Mais également nous arrivons à conquérir des licenciés de communes plus éloignées comme Prunet ou St-Simon.

### Une convention avec le Club de St Mamet Châtaigneraie Cantalienne qui perdure

Depuis maintenant trois ans, le Handball club NRJ SC a signé une convention sur différentes équipes avec le club de St-Mamet Cère et Rance.

Cette convention permet à l'ensemble des licenciés de pratiquer leur sport au niveau territorial mais également sur haut niveau en moins de 18 ans championnat de France pour les filles et au niveau Excellence régionale et Prénationale pour nos seniors garçons et filles. Nous tenons à remercier M. HOSTAINS, président de St-Mamet ainsi que toute l'équipe

### Un encadrement de qualité

Le Handball Club NRJ compte parmi ses entraîneurs, des joueurs expérimentés qui donnent de leur temps et de leur savoir à la formation de nos jeunes joueurs.

### Entraînement du Handball Club NRJ SC saison 2017-2018

- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2011-2010-2009) : le vendredi de 17 h 00 à 18 h 00 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2008-2007) : le jeudi de 18 h 00 à 19 h 30 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 13 ans filles (nées en 2006-2005) : le mardi de 18 h 30 à 20 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 13 ans garçons (nés en 2006-2005) : le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00 au gymnase de St-Mamet.
- Moins de 15 ans filles (nés en 2004-2003) : le mardi de 18 h 15 à 20 h au gymnase de St-Mamet et le jeudi de 19 h à 20 h 15 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 15 ans garçons (nés en 2004-2003) : le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00 au gymnase de St Mamet.
- Moins de 18 ans filles (nées en 2000-2001-2002) : le mercredi de 14 h à 15 h 30 au gymnase de Naucelles et le vendredi de 18 h 30 à 20 h au gymnase de St-Mamet.
- Seniors filles nées en (1999 et avant) : le vendredi de 20 h 00 à 21 h 30 au gymnase de St-Mamet.
- Seniors garçons (nés en 1999 et avant) : le mardi de 20 h à 21 h 30 au gymnase de St-Mamet.
- Equipe loisir : le jeudi de 20 h à 21 h 30 au gymnase de Naucelles.

(Ces horaires et lieux sont susceptibles d'être modifiés d'une saison à l'autre).

### Tarifs de licence :

- Moins de 9 ans : 60 euros
- Moins de 11 et 13 ans : 80 euros
- Moins de 15 ans : 90 euros
- Moins de 18 ans filles : 120 euros
- Séniors : 130 euros
- Loisirs : 80 euros
- Dirigeante : 50 euros.
- Tarif famille avec 5 euros sur la seconde licence

Pour plus d'information contacter Paméla RAYMOND, Présidente au 06 89 99 24 48.





## Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



Marie Paule Laribe nous a présenté le **rapport financier** faisant apparaître une gestion saine malgré des résultats faibles lors de nos différentes manifestations (concours de belote – thé dansant – concerts et pièce théâtrale, etc...) Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Monsieur SENAUD nous a livré quelques précisions sur l'année à venir. M. GEORGES représentant du CODERS nous a donné des informations concernant la région auvergne Rhône Alpes.

Tout cela s'est terminé autour d'un pot de l'amitié dans une ambiance sympathique.

La R.S.V.A. a tenu son **Assemblée Générale le 4 octobre à la médiathèque de Jussac**. Plus de 80 adhérents étaient présents, ainsi que M. GEORGES représentant le CODERS.

**Monsieur SENAUD Antoine** (Président) nous a fait lecture du **rapport moral**, qui se veut décrire le fonctionnement de notre association en rappelant ce qu'est un fonctionnement associatif (les devoirs et les droits d'être adhérent d'une association). Chacun doit faire un effort pour ne pas être simplement consommateur, mais avoir une part de militantisme, et espère, que les prochaines manifestations auront plus d'adeptes, ce qui encouragerait l'équipe organisatrice et alimenterait la caisse de notre trésorière. Il a également remercié les animateurs et a lancé un appel aux volontaires qui souhaiteraient se former.

M. SENAUD a conclu son rapport en insistant sur l'objectif de la R.S.V.A qui doit permettre à toute personne de plus de 50 ans de participer aux activités en tenant compte que nous n'avons pas tous les mêmes possibilités physiques, mais que nous devons faire des efforts pour accepter les différences et n'exclure personne.

Après ces quelques paroles, le **pôle secrétariat** par le biais, de Jacqueline SININGE a donné lecture du **rapport d'activités** de l'année écoulée, appuyé par le diaporama, réalisé par Bern – marche pour les enfants du jardin – interventions dansées dans les maisons de retraite – voyage rando à EVIAN sans oublier les activités yoga – aquagymnastique à l'arc – marche nordique et raquettes.





# Vie associative

## ACCA de Reilhac

La saison de chasse débutant en septembre et terminant fin février, l'année civile 2017 comprend donc 2 périodes : la fin de la saison 2016-2017 et les premiers mois de 2017-2018.

Cette nouvelle saison voit une légère augmentation de ses effectifs avec 23 chasseurs.

Pour 2016 – 2017, le plan de chasse de 8 chevreuils a été réalisé sans difficulté en raison de la très bonne population sur l'ACCA.

Les exploitants de la commune ont reçu une part du gibier prélevé pour les remercier de l'accueil des chasseurs sur leurs terres.



Pour la nouvelle saison, le plan de chasse est identique mais les battues débuteront seulement après la fermeture générale du gibier sédentaire (Lièvres, faisans, perdreaux...) soit début 2018.

Pour le repeuplement de notre territoire de chasse, 2 couples de lièvres sont lâchés chaque saison mi-décembre.

Pour le gibier à plume, sa présence à l'état sauvage sur le territoire étant quasi nulle, des lâchers de faisans et perdreaux (environ 150 pièces) sont effectués de septembre à début décembre pour le plus grand plaisir des chiens d'arrêt et de leurs maîtres.

Cette année, la sauvagine a causé des dégâts importants dans les poulaillers sur notre commune (une centaine de poules tuées par des martres semble-t-il).

Malgré la pose de cages de capture, un seul animal a été pris au piège.

L'ACCA de REILHAC fait partie de l'AICA (association intercommunale de chasse agréée) qui compte 15 communes en 2017. Les chasseurs peuvent donc assouvir leur passion sur l'ensemble du territoire de ces communes.

Pour 2018, soucieux de participer à l'animation de la commune, les chasseurs organiseront la fête du pain le 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet au four à pain de Reilhaguet.

### Bureau de l'ACCA de REILHAC

Président : Jean Pierre PICARD

Trésorier : Jean GOUBERT

Secrétaire : Michel FRUQUIERE



## Club Natation Passion



Les différents groupes enfants et ados réunis ensemble pour la photo

Le Club Natation Passion propose une **nouvelle approche de la natation** plus variée. Il n'est pas orienté compétition, cependant il intègre la natation course (apprentissage des 4 nages), la nage avec palmes masque et tuba, l'apnée et une initiation au sauvetage aquatique. Le but est de découvrir les richesses des sports d'eau, de savoir bien nager et au final de prendre plaisir à la natation.

Le club est ouvert aux enfants et aux adultes. Le nombre de places est limité en fonction des créneaux disponibles et aussi afin d'offrir une formation de qualité à ses différents membres. Les entraînements se déroulent au Centre Aquatique d'Aurillac :

### Le lundi : différents créneaux de 19 h 00 à 20 h 30 :

- Groupe Ecole de natation: 11 enfants (de 6 à 10 ans).
- Groupe Perfectionnement: 13 ados, avec différents niveaux (de 12 à 17 ans).

### Le mardi de 12 h 15 à 13 h 15 :

- Groupe adultes : 12 adultes.

Note : Le club a aussi démarré cette année, quelques séances (à titre expérimental) destinées aux adultes qui ne savent pas nager, pour commencer l'apprentissage. Il s'agit dans un premier temps de vaincre la peur de l'eau pour certain, puis de débiter la nage.

### Vacances scolaires

Le Club organise aussi des **Ateliers de natation** durant les petites vacances scolaires. Ils sont ouverts aux adultes désireux de progresser sur une ou 2 nages, ou qui veulent démarrer l'apprentissage d'une nouvelle nage (prérequis : être capable de faire 100 m dans une nage).

### Pour tous renseignements :

Tél : 04.71.47.21.43

(laisser un message si absence).

Mail :

[schmutz.laurent@wanadoo.fr](mailto:schmutz.laurent@wanadoo.fr)



Une partie du groupe lors d'une séance d'entraînement



# Vie associative

## Les vergers de la Vallée de l'Authre



Depuis la création de l'Association des Vergers de la Vallée de l'Authre, nous avons constamment défendu l'accueil, le respect et l'écoute des personnes qui viennent vers nous pour apprendre certes, mais aussi trouver un accompagnement pour développer, parfaire leur pratique, tout en créant des liens dans un cadre agréable au travers des deux vergers celui de Jussac et de la Contie.

La prise en compte des besoins de nos "apprenants", leurs demandes ou interrogations, leurs implications ou prises d'initiative dans les projets sont aussi au cœur de nos principes associatifs.

Notre projet s'appuie particulièrement sur la participation et



*La pépinière réalisée en 2017 où nous avons appris les différentes techniques de greffes (à l'anglaise, en couronne et en fente)*

l'implication de tous, que ce soit les personnes accueillies que nous associons autant que possible au sein des différentes activités, mais également les encadrants ou membres bénévoles investis et mobilisés dans les missions qui nous sont confiées.

Pour 2018 nous continuons les stages de tailles, greffes, soins aux arbres et de pomologie à l'automne.

Le programme détaillé de 2018 vous le retrouverez sur le site :

<https://authrevergers.fr/>

Président : Michel Mijoule

tel : 07 86 30 56 87

Secrétaire : Alain Carayol

tel : 06 70 29 45 57

Trésorière : Catherine Garnesson.



*Les membres au verger de la Contie*

## Les Amis de Broussette

Le dimanche 27 août 2017, les habitants de Brousse se sont retrouvés une nouvelle fois autour d'un repas champêtre préparé par les membres de l'association et nos fidèles volontaires. Le sourire et la convivialité de tous font de cette journée un rendez-vous inmanquable.

Merci à ceux qui œuvrent pour le bon déroulement de cette journée.

A retenir le 26 Août 2018 dans vos agendas.....







**RENAULT**  
La vie, avec passion

Nouveau  
Renault KOLEOS



**RUDELLE FABRE - Renault AURILLAC**

51, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC - Tél. : 04.71.63.76.22

Assistance de réparation de votre pare-brise

**0 800 123 321**

Service & appel  
Gratuits



**AUTOTRANSAC.FR**  
RÉSEAU DE VÉHICULES D'OCCASION

**SARL LESMARIE**



Chauffage – Sanitaire

Énergies Renouvelables

VMC- Climatisation – S.A.V.

4, Impasse Antoine FERRADOU - 15 310 SAINT CERNIN

TEL : 04 71 47 68 61 - FAX : 04 71 47 62 07

Mail : [lesmarie.victor@wanadoo.fr](mailto:lesmarie.victor@wanadoo.fr) - SIRET : 810 559 914 00017



**TOUT FAIRE  
MATÉRIAUX**

**GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE**

**Multi Matériaux**

Les Quatre-Chemins

**15000 AURILLAC**

**Tél. 04 71 48 33 67**



LIGNE &  
LUMIÈRE



**Atelier**

**Site-Architecture**

Architecture

Décoration d'intérieur

Paysage

Laurent HOSTIER  
Architecte D.P.L.G.

92 rue de Marmiesse  
15000 AURILLAC  
Tél : 04.71.48.78.20  
Fax : 04.71.48.41.48  
hostier@architecte-cantal.com





**Sarl GRENIER  
BRICO 4**

Décoration d'extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN  
QUINCAILLERIE - JARDINAGE  
PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ  
FERS - TÔLES - MATÉRIAUX  
GRAINS - ALIMENT BÉTAIL  
ALIMENTS CHIEN ET AVICOLE

Rond point des Quatre Chemins - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 06 54 - Fax. 04 71 48 98 20

 **EIFFAGE  
ÉNERGIE**

### Infrastructures

Réseaux électriques HT / BT  
Eclairage public – Travaux neufs et maintenance  
Réseaux humides  
Réseau fibre optique

Agence de Mauriac  
Tél. + 33 (0)4 71 68 04 11



Christophe COSTES  
06 07 46 33 87

**Travaux Publics  
Canalisations  
Locations  
Transports**

Z.A. les 4 Chemins - 15250 NAUCELLES  
Tél. **04 71 43 25 26** - Fax **04 71 43 25 43**

**Trans'cab** 

**Ligne A Reilhac - Aurillac  
Depuis le 4 septembre 2017**

*Une rotation supplémentaire tous les matins*

Départ de Reilhac vers Aurillac :  
7 h 17 – 8 h 17 et 13 h 24

Départ d'Aurillac vers Reilhac :  
12 h 15 – 17 h 20 et 18 h 20

*Ligne régulière qui fonctionne  
du lundi au samedi toute l'année.*

**Roulez branché !**

Pour circuler librement sur le territoire de la CABA, Stabus vous propose une location de vélos à assistance électrique

*Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous appeler au 04.71.48.53.00*



**Fuel - Gazoil - Fuel Hiver**  
livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

**GIBERT**

**Ouvert  
6 jours / 7**

15250 JUSSAC

Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur : **04 71 46 69 64**



**Fleurs**

**& Sentiments**

*Votre fleuriste jour après jour*



11, avenue de la République Carré Montplain  
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 64 60 00 48 avenue du Lioran 15100 Saint-Flour  
Téli.: 04 71 20 88 54  
100 avenue Charles de Gaulle 5 boulevard Pasteur - 63500 ISSOIRE  
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 48 36 56 Tél.: 04 73 54 96 92



**MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RÉNOVATION**  
SARL coopérative de production à capital variable

6, rue Carnot - ZAC de Baradel

**15000 AURILLAC**

**Tél. 04 71 64 90 07 - Fax 04 71 63 92 23**

E-mail : [cantal.construction@wanadoo.fr](mailto:cantal.construction@wanadoo.fr)

**HYBRIDE**



**50 % DU TEMPS DE TRAJET EN ÉLECTRIQUE<sup>(1)</sup>**

(1) EN MOYENNE SUR UN PARCOURS MIXTE URBAIN, SELON CONDUITE, CHARGEMENT ET FACTEURS EXTÉRIEURS



**NE SE BRANCHE PAS**



# Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

<p><b>ADARI Mustapha</b> Plaquiste, peintre, revêtement de sols <b>10, rue de Lasplagnes</b> Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p><b>BRUEL Serge</b> Chauffage Sanitaire <b>18, rue de Lestoubeyre</b> Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p><b>CAÏANO Philippe</b> Rénovation en Bâtiment <b>3, chemin des Églantines</b> Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p><b>SARL CARCY</b> Chauffage - Contrôle Entretien <b>2, rue de Lestoubeyre</b> Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p><b>CONRIÉ SARL</b> Électricité Générale <b>5, rue des Cimes</b> Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p><b>EARL COSTES</b> Serrurerie <b>Lasplagnes</b> Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p><b>COUDERC Philippe</b> Eleveur et commerce de chevaux <b>39, av. de la Liberté</b> Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p><b>FONTANILLE Thierry</b> Marchand de Vins <b>5, rue de la Fontaine Brousse</b> Téléphone : 04.71.47.21.27</p>
<p><b>CREA BOIS LAGAT Alexandre</b> <b>33 Avenue de la Liberté</b> Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p><b>Stéphane LAUZET</b> Consultant indépendant en nutrition <b>6, rue du Pré Vert</b> Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p><b>Joël LACOMBE</b> Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés <b>3 Rue de Récoulet 15250 Reilhac</b> Téléphone : 06.88.98.79.29</p>	<p><b>LAFARGE Christian</b> Entreprise de Carrelages <b>2, impasse des Iris Les Landes</b> Téléphone : 04.71.47.23.59</p>
<p><b>LAINSCAK Michel</b> Chauffage - Sanitaire <b>2, rue de Recoulet</b> Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p><b>LAVEISSIERE ELAGAGE</b> Arboriste Grimpeur Paysagiste <b>10, rue des Aubépines</b> Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p><b>Jean-François LONGUET</b> Entretien Travaux funéraires <b>5 Rue du Bois des Violettes 15250 Reilhac</b> Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>	<p><b>LUDO PC15</b> Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic <b>Lagarde</b> Téléphone : 06.08.95.88.52</p>
<p><b>MAS Nicolas</b> Maçonnerie Placoplâtre <b>8, Chemin des Eglantines</b> Téléphone : 06.75.79.86.87</p>	<p><b>MENSAH Roland</b> Electricité générale Neuf et rénovation <b>2, Hameau de Lacane</b> Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p><b>Myriam Création</b> Création de Bijoux fantaisie <b>Myriam Création 5 Rue du Bois des Violettes 15250 REILHAC</b> Téléphone : 06.31.51.71.60</p>	<p><b>PERRIER Pascal et ROQUES Sylvie</b> Infirmiers - Cabinet Soins à domicile <b>16, rue des Orchidées Les Landes</b> Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p><b>PUYRAIMOND David</b> Gestionnaire Forestier <b>8, rue des Granges Reilhaguet</b> Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p><b>ROUCHY Nadine</b> Atelier de Coiffure <b>2, rue des Sources</b> Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p><b>SA.T.P.A.</b> Travaux Publics Agricoles <b>Lasplagnes</b> Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p><b>Sylvie et Pascal</b> Bar - Tabac <b>Le Bourg</b> Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p><b>Jean-Marc VEYRINE</b> Services à la personne ( chèque emploi-service) <b>9 Allée des Chênes 15250 Reilhac</b> Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>	<p><b>VIARS William</b> Rénovation de l'habitat <b>1, rue des Myosotis 15250 Reilhac</b> Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p><b>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES</b> <b>6, rue des Violettes</b> Téléphone : 06.79.93.29.32</p>	<p><b>BF15 Service</b> Multi travaux intérieur - extérieur <b>Franck BEURET</b> <b>Rue du bois des Violettes</b> Téléphone : 06.26.99.04.58</p>



# ADRESSES UTILES

## - Maison de retraite

Rue Henri Mondor - Reilhac - 04 71 46 24 40

## - Centre Social Intercommunal

Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10

## - Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

## - Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

## - Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

## - Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

## - Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139<sup>e</sup> RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

## - Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

## - Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

## - Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
- Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
- 9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

## - Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98  
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

## - Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

## - CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

## - CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

## - UDAF

Information des familles 9 rue de la gare  
Aurillac - 04 71 43 43 43

## - ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile  
14 av des Prades- Aurillac - 04 71 48 22 69

## - ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural  
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

## - ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD  
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

## - Mission Locale

pour l'insertion Sociale  
et Professionnelle des jeunes  
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

## - SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile  
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

## - P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie  
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

## - Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

## - MDPH (Maison départementale des personnes

Handicapées) - 3 rue Alexandre Pinard  
15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

## - CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC  
04 71 62 88 95

## - Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

**URGENCES :** • Pompiers 18

• Gendarmerie 17

• Samu 15

**Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle**

Permanence sur rendez-vous au Conseil  
Départemental

Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.

Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.

Tél. 04 71 46 99 63



